



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2022 À 09 H 00**



**PROCÈS-VERBAL**

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PRÉSIDENT :**

Pascal COSTE

**VICE-PRÉSIDENTS :**

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,  
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,  
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

**MEMBRES :**

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,  
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,  
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,  
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,  
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,  
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,  
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,  
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

## FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

**Président** : Sophie CHAMBON

**Membres** :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,  
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,  
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,  
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

## COHÉSION SOCIALE

**Président** : Marilou PADILLA-RATELADE

**Membres** :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,  
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,  
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,  
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

## COHÉSION TERRITORIALE

**Président** : Éric ZIOLO

**Membres** :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,  
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,  
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

## PARTICIPATION CITOYENNE

**Président** : Christian BOUZON

**Membres** :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,  
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,  
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

## SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

**Franck PAULHE**

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

**Vincent SEROZ**

CHEFFE DE CABINET

**Amandine BARRAT**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE	à	Monsieur Christophe PETIT
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Madame Sandrine MAURIN

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

# Table des matières

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 2 DÉCEMBRE 2022

### PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président  
et introductions 10 à 19

### EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

#### **COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

101	Corrèze Bouclier Energétique	20 à 27
102	Organisation territoriale des forces de sécurité en Corrèze	28
103	Décision Modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2022	29 à 31
104	Centre Départemental de Santé : Décision Modificative n° 1 au budget 2022	32
105	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2023 avant le vote du budget par l'Assemblée et taux annuel d'évolution des dépenses pour les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux – Valeur du point GIR départemental pour le financement de la section tarifaire dépendance des établissements d'accueil des personnes âgées	33 et 34
106	Approbation de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Corrèze pour la période 2022-2024	37 et 38
107	Actualisation du tableau des emplois budgétaires	39
108	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	40



## COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Attractivité des métiers du secteur social et médico-social : élargissement du dispositif "AMAC"	41 à 43
202	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Téléassistance : rapport d'activité 2021	44
203	Modification des montants de rémunération des assistants familiaux en application de la loi du 7 février 2022	45 et 46
204	Fonds Social Européen FSE+, période 2021-2027 : organisation et mise en œuvre de la gestion par le Département en sa qualité d'organisme intermédiaire	47
205	Actions en faveur des collèges publics : dotation principale de fonctionnement - Exercice 2023	48 et 49
206	Collèges privés sous contrat d'association - Dotations principales 2023	50
207	Politique culturelle 2023	35 et 36

**M. LE PRÉSIDENT** — Bonjour à toutes et à tous. Nous voici sous les feux de la rampe, avec un nouvel éclairage dit économe et une nouvelle installation vidéo, afin de maximiser la qualité de l'image et de la diffusion.

Je vous propose d'excuser Christophe ARFEUILLERE, qui est positif au COVID, tout comme Marilou PADILLA-RATELADE. Je vous propose de nommer Christophe PETIT Vice-Président de séance, et Sandrine MAURIN secrétaire de séance, qui va procéder à l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)*

\*       \*  
\*

Je souhaite trancher avec l'ambiance assez morose du moment, marquée par l'annonce de coupures de courant, de coupes budgétaires, de ménages qui souffrent et d'une résurgence possible du COVID pour les fêtes, etc. On peut rester dans le pessimisme et la diminution de moral, étant donné la baisse de la consommation des ménages, qui va au-delà des réalités économiques, embourbée dans un fort attentisme. Mais les collectivités se doivent de redonner un peu d'allant aux citoyens et de ne pas sombrer dans le marasme ambiant.

Je veux donc parler d'un élément essentiel du « bien-vivre ensemble » : la politique culturelle. Elle nous sera présentée en fin de séance par Philippe LESCURE, car nous gardons le meilleur pour la fin. Il est important de saluer le rôle des bénévoles et de tous les acteurs de la culture, qui se maintiennent sur le territoire. Malgré les difficultés sanitaires, ils ont pu redresser la barre. Les collectivités ont fait en sorte que nous puissions passer ce cap au mieux.

Valérie TAURISSON reviendra sur les dotations aux collègues, qui doivent faire face à des augmentations et difficultés diverses. Mais les Principaux et les Conseils d'administration ont, eux aussi, su faire preuve de pragmatisme et le Département répondra présent pour les aider. Je souhaite également saluer le travail réalisé concernant le harcèlement scolaire et la cyberviolence, en lien avec l'Education Nationale. Nous vivons une période qui nécessite d'additionner nos forces et l'apport du Département est apprécié. Nos jeunes et leurs familles en ont besoin.

Audrey BARTOUT nous présentera un certain nombre de modifications concernant les assistants familiaux, clefs de voûte de notre système de protection de l'enfance en danger, qui représente aujourd'hui 75 % des placements. Je le remercie chaleureusement pour le travail accompli, qui n'est pas facile. Nous œuvrons avec les représentants syndicaux sur des évolutions de rémunérations, avec la mise en place optimiste et volontariste du décret sur le territoire de la Corrèze, notamment pour ceux qui n'ont qu'un ou deux enfants et donc des rémunérations très faibles. Nous attendons que les élections syndicales se terminent, afin de reprendre le travail plus en détail et peaufiner le plan d'attractivité. Je salue également le travail des services en la matière, car les actions de communication réalisées sont qualitatives. Nous sortons d'un pic élevé de départs à la retraite au sein des assistants familiaux : 5 sont partis cette année, 20 sont arrivés, ce qui apporte un peu de souffle. Je vous confirme leur enthousiasme et il est important pour nous de les suivre. Au-delà de l'aspect réglementaire, il est essentiel d'effectuer un focus sur ces agents du Département et de leur adresser des remerciements pour le travail qu'ils réalisent dans l'ombre, mais avec une grande efficacité, tant sur le plan humain que financier.

Sandrine MAURIN nous présentera le dispositif AMAC 2. Forts de l'expérience capitalisée avec les professionnels, nous élargirons le service d'aide à domicile à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux. Un certain nombre de places en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) reste vacant par manque de personnel. Cela est vrai pour les établissements de santé, mais également pour les établissements cités. Il nous faut donc étendre la logique du « un parcours, un contrat, un emploi » au service d'aide à domicile.

Jean-Marie TAGUET nous présentera un rapport sur le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et une nouvelle modification à lui apporter, pour permettre le renouvellement de notre soutien aux sapeurs-pompiers. Eux aussi sont confrontés à des augmentations de coûts, tant pour les revalorisations de personnel que pour leurs interventions. Un accord a été trouvé hier avec les communes. Je vous proposerai un contrat avec le Département établi pour 2 ans (2022/2023), impliquant une hausse de participation, semblable à celle des communes, afin de pallier une partie des besoins budgétaires et de lancer un plan d'économies coconstruit avec les acteurs du SDIS visant à élaborer un service encore plus efficient. Nous constituerons un comité de pilotage, éventuellement soutenu par un cabinet d'études extérieur, impliquant les communes, le Département, le SDIS et son personnel, pour voter un plan pluriannuel fin 2023 et rénover le SDIS face aux nouvelles évolutions qu'il doit affronter. Ce dossier est donc composé à la fois d'un soutien urgent à apporter à nos sapeurs-pompiers et d'un travail de fond à réaliser pour anticiper les années à venir. Le Président de la République a annoncé le déblocage de 150 M€ pour les SDIS, soit 35 M€ par an, ce qui induit l'ouverture d'une guerre entre départements pour l'achat d'un camion. Notre besoin réel porte sur la prise en charge des cotisations sociales des pompiers volontaires, car leurs employeurs peinent de plus en plus à les libérer, ou sur des bonus retraite.

Francis COMBY reviendra sur la décision modificative, consistant dans l'affectation de la provision sur les droits de mutation, qui ont bénéficié d'une année 2022 porteuse, comme l'an passé. Mais nous ne sommes pas certains que cela durera, car les biens à vendre sont de moins en moins nombreux. Nous devons donc nous montrer prudents quant à la gestion de ces crédits assez exceptionnels, en évitant de les utiliser pour des mesures conjoncturelles. C'est pour cette raison que nous avons choisi de baisser la dette de 10 M€ supplémentaires et d'attribuer 15 M€ au bouclier énergétique, au-delà des dépenses ajoutées par l'Etat.

Nous avons décidé de ne pas traiter en urgence le tarif des EHPAD, car il nécessite une réflexion approfondie. Il est de la prérogative du Président de Département de fixer ce tarif chaque année. Nous avons bien progressé au fil du mandat, puisque le tarif est désormais arrêté dès le 1<sup>er</sup> janvier, plutôt qu'en juin ou juillet. Je ne sais pas s'il sera possible de faire aussi bien cette année, du fait d'un dialogue de gestion nourri par des charges supplémentaires. Nous n'avons donc pas posé de mesure spécifique concernant les EHPAD pour une question fonctionnelle. Les Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) ont été transmis au Département la première semaine de novembre. Les services en ont effectué l'analyse, mais n'ont pas eu le temps de réaliser l'étude précise des demandes. Tous les ans, les établissements ont tendance à réclamer le double de leurs besoins. Les financeurs doivent donc arrêter un prix de journée correspondant à la réalité. Jusqu'ici, nous avons toujours trouvé un accord. Cette année, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les GIR (Groupe Iso-Ressources) ni de réaliser « l'augmentation tacite » des établissements, pour une simple raison : depuis 5 ans, le taux 0 fixé par le Département se traduit par 5,83 % d'augmentation globale des tarifs. Ce n'est pas parce que l'on fixe un taux directeur à 0 qu'il sera forcément respecté, car des besoins d'investissements ou de fonctionnement peuvent toujours venir s'ajouter. Ainsi, la demande de prix de journée peut varier de 69 centimes à 7 €, c'est pourquoi nous n'avons pas pris de décision hâtive en la matière. Si nous établissons un taux d'augmentation à 5 %, il est possible qu'il se révèle insuffisant pour certains établissements. Notre objectif a toujours été d'encadrer le prix de journée de façon ferme, pour que le Corrèzien ne gagnant que 30 € de retraite par jour puisse intégrer un EHPAD à 60 € par jour.

Nous souhaitons aujourd'hui arrêter un prix de journée à peu près fixe et classique (hors crise), grevé de l'inflation nécessaire. En effet, il est très important d'évaluer le coût sans bouclier (ce que le Gouvernement ne fait pas concernant la facture énergétique). Certains réveils risquent d'être douloureux : ceux qui bénéficient du bouclier, qui passera à 15 % au 1<sup>er</sup> janvier, vont voir leur facture augmenter en février sans connaître le coût de l'électricité. A contrario, si une quote-part claire avait été établie sur les factures des citoyens, ces derniers auraient une idée du niveau de compensation accordée. Nous souhaitons donc isoler les dépenses d'inflation, pour pouvoir les supprimer ultérieurement. Il ne faudrait pas profiter de l'inflation pour augmenter les prix de journée de façon pérenne. Nous devons rester en adéquation avec les besoins. Parallèlement, nous ouvrirons une ligne budgétaire 2023, soit lors du Conseil Départemental budgétaire d'avril, soit lors des orientations budgétaires, pour venir en aide aux établissements présentant de réelles difficultés. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est différent. Un établissement qui dispose d'un réseau de chaleur n'est pas impacté de la même façon qu'un établissement qui en est dénué. Certains établissements doivent renégocier leurs tarifs énergétiques au 1<sup>er</sup> janvier, quand d'autres ont déjà bouclé

leurs négociations. J'ai rencontré toutes les fédérations régionales et tous les directeurs d'établissements : ils sont capables de fournir que des taux moyens, non des taux réels. Nous voulons donc réaliser du cousu main, pour coller au plus près de la réalité. Je ne dis pas que l'aide donnée pourrait être gaspillée, mais elle doit être adaptée aux besoins réels de chacun.

Pour terminer, Patricia BUISSON vous présentera le dispositif Corrèze Bouclier Énergétique, pour lequel nous avons décidé, au contraire d'autres collectivités, de ne pas rester centrés sur nous-mêmes. Nous considérons qu'une amorce est déjà en cours dans le cadre de Corrèze Transition Ecologique. Les plus grosses économies doivent être réalisées sur le secteur tertiaire. De nombreux citoyens fournissent déjà des efforts, les entreprises très consommatrices savent qu'elles peuvent faire l'objet de délestages, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous n'avons pas choisi de nous cantonner à un inventaire des actions pouvant être menées sur le département (par ailleurs en cours d'élaboration), mais également de protéger les Corrèziens.

Pour ce faire, l'opération Corrèze Rénovation Énergétique se décomposera en 3 temps. Le temps court et immédiat sera focalisé sur l'acquisition de petits matériels de régulation, de chauffe-eaux thermodynamiques, etc. Le moyen terme (à 1 ou 2 ans) sera axé sur la production d'énergie via des panneaux solaires, à l'instar de Nuremberg, où pratiquement tous les toits sont équipés de panneaux photovoltaïques, alors que la ville bénéficie d'un ensoleillement inférieur au nôtre de 20 %. Nous souhaitons également mettre en place une aide à la géothermie. Il ne faut pas oublier cette énergie qui, contrairement aux autres, n'engendre pas de coûts. Enfin, nous ne voulons pas surenchérir sur le port de pulls chez soi, ou sur la baisse de 2 degrés. Certains habitants ne se chauffent même plus. Plutôt que d'attendre les chèques de l'État, prenons notre destin en main. Sur notre territoire spacieux à la consommation contenue, nous disposons de capacités pour créer notre propre bouclier énergétique, en produisant des énergies renouvelables réparties sur le foncier selon un plan restant à déterminer, en encadrant les taux de rémunération des investisseurs pour limiter le prix de l'énergie, et surtout en constituant un service public dédié redistribuant l'énergie produite sur le territoire à ses citoyens. Personnellement, mon contrat d'électricité établit un coût à 25 centimes au 1<sup>er</sup> janvier. La centrale photovoltaïque située près de chez moi est capable de produire pour 7 centimes. Dans le cadre d'un service public, ne serions-nous pas capables de garantir un prix autour de 10 centimes, nous permettant de garantir un meilleur taux d'emploi pour nos entreprises, de baisser les charges des locataires les plus fragiles et de rendre les Corrèziens autosuffisants ?

Il s'agit d'un plan d'envergure qui demande que l'on bouscule un peu les codes. Nous voulons lancer les états généraux de l'énergie pour coconstruire ensemble la gestion du foncier et la répartition de la valeur. Il ne s'agit pas de remettre le capitalisme en cause, mais de faire en sorte que l'économie soit placée au service de l'humain avant de servir le capital. C'est le schéma que nous proposons à travers Corrèze Bouclier Énergétique. Sans larmoyer sur les difficultés du moment et sur la terrible année 2023 qui nous attend, nous devons être conscients que c'est à nous qu'il appartient de prendre notre destin en main.

Je vous remercie.

**M. COMBES** — Merci, Monsieur le Président. Je suis heureux de vous entendre dire que vous voulez combattre le capitalisme et commence à me demander si vous ne pourriez pas devenir social-démocrate. Nous nous efforcerons, au cours de cette plénière, à trouver des solutions afin d'aider les Corrèziens face à la situation.

Avez-vous l'heure, Monsieur le Président ? L'heure est grave. Nous sommes au cœur du volcan, ou dans l'œil du cyclone, c'est au choix. La grande majorité des Corrèziennes et des Corrèziens est tétanisée par la hausse des prix de l'énergie, de la nourriture, du transport, sans parler de la future réforme des retraites qui se profile et de la guerre en Ukraine qui perdure. Ils sont également angoissés par la prise en charge de plus en plus aléatoire des hôpitaux publics, malgré la qualité de service des soignants présents. De plus en plus angoissés aussi lorsqu'ils sont touchés par la grippe ou une affection bénigne et qu'ils ne trouvent que porte de bois en cherchant un généraliste. Les plaques des médecins libéraux sont dévissées et font le bonheur des ferrailleurs. Il y avait néanmoins beaucoup de médecins, hier, place de la Cathédrale. Mais c'était pour faire grève, non pour venir s'installer à Tulle ou en Corrèze, ce que je regrette.

Que fait le Gouvernement ? Il prétend gérer la crise, le plus souvent avec les Députés LR (Les Républicains) qui votent ses lois. Et la Corrèze dans tout cela ? Nous sommes inquiets pour son avenir, aussi bien dans l'immédiat, qu'à moyen et long terme. Concernant l'immédiat, vous annoncez un nouveau grand plan, dont vous avez le secret, afin d'affronter la crise de l'énergie. Vous avez remplacé « fibre » par « bouclier énergétique », sans oublier « origine Corrèze ». Et c'est parti. Mais parti pour où, pour faire quoi exactement et comment ? Comme d'habitude lorsque vous lancez un de vos plans, le rapport ne le précise pas. Il faut passer par une méga étude. Evidemment, telles que présentées, les intentions sont bonnes et ne peuvent être que bien accueillies par les Corrèziens, notamment par ceux qui sont les plus atteints par la crise. Il y a tout de même 2 défauts manifestes dans votre plan.

Tout d'abord, vous voulez prendre en charge un domaine qui n'est pas de votre ressort. Vous vous asseyez sur les compétences de vos collègues maires et présidents d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). L'énergie ne fait pas partie des attributions des départements. En vous emparant de ce domaine, vous risquez d'être contreproductif par rapport à l'objectif fixé. Vous avez devant vous 3 Vice-Présidents de Tulle Agglo, qui pourraient légitimement se demander ce que vous venez faire sur leur terrain, comme si vous n'aviez pas déjà fort à faire et à dépenser dans vos propres domaines de compétences, le secteur social en particulier.

Le second défaut de votre plan est qu'il fait l'impasse sur l'hydroélectricité, qui est la marque de notre territoire, une de ses grandes forces. Un des principaux gisements d'énergie inexploités de la Corrèze est Redenat, cette station de pompage qui pourrait alimenter toute l'année les turbines d'un barrage hydroélectrique. Nous en parlons depuis tant d'années. Mais, outre Redenat, plusieurs sites liés à des barrages hydroélectriques pourraient être concernés. Ce sont les ingénieurs d'EDF (Electricité de France), bientôt renationalisée, qui le disent. C'est Redenat, donc, bien davantage que l'énergie éolienne, dont je combattrai, pour ma part, le développement en Corrèze. Je m'opposerai, à titre personnel, mais politique, à une prolifération des éoliennes dans notre Département, pour d'évidentes raisons de préservation de nos paysages et pour leur relative efficacité énergétique. On connaît et on reconnaît votre ténacité, qui serait fort utile si elle se consacrait à Redenat.

Après l'immédiat, j'en viens à l'avenir de la Corrèze à moyen terme. Il n'est pas rose, est-il plus bleu ? Les statistiques de l'INSEE à 2070 (même si c'est loin et que nous ne serons plus là) sont calamiteuses pour l'évolution démographique de notre Département. Faut-il réserver la Corrèze aux bobos des métropoles suffisamment argentées pour acheter des résidences secondaires dans nos jolis villages, sauf à considérer que la hausse des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) constitue votre seul espoir de ressources financières ? Ces Corrèziens de passage pourront toujours apprécier nos festivals bien financés, mais cela ne suffira pas à peupler nos collèges ni à satisfaire le besoin de main-d'œuvre, vous le savez aussi bien que nous.

J'en arrive au long terme. Nous ne voyons rien pour le désenclavement ferroviaire de la Corrèze. Vous accompagnez mollement le projet SOULIER de raccourcissement de la durée du trajet entre Brive et Bordeaux. Pourtant, vous devez fréquemment vous rendre à Bordeaux, dans le cadre de vos fonctions de Conseiller Régional. Mais quid du POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), ce projet vital se trouvant sur une voie de garage et laissé quasiment à l'abandon, alors que vous savez pertinemment qu'il constitue notre seul viatique, compte tenu de la situation géographique de la Corrèze et des considérations environnementales qui deviendront bientôt des nécessités. Le Député DUBOIS, qui m'a aimablement reçu dans sa permanence parlementaire à Tulle (j'ai d'autant plus apprécié le geste que son prédécesseur ne l'avait pas fait), n'a que l'embarras du choix pour faire entendre la voix de la Corrèze à Paris. Mais pour l'instant, il ne dit mot. J'espère qu'il répondra présent à l'Assemblée Nationale le 14 décembre prochain, pour une réunion très importante au sujet du POLT.

S'agissant des rapports qui seront présentés durant cette plénière, nous formulerons des questions, notamment sur l'avenir financier des EHPAD, et surtout de leurs résidents. Vous nous expliquerez comment vous comptez les aider à boucler leur budget. Je vous rappelle que les prix de journée doivent normalement être fixés au 31/12 de l'année précédant le budget. Vous nous indiquerez aussi, si vous le voulez bien, comment se porte l'abattoir d'Ussel et quel est son avenir ; comment se porte le centre sportif de Bugeat ; comment le SDIS fera face à l'explosion de ses charges ; comment se porte Corrèze Habitat ; comment les collèges affronteront la baisse des dotations de viabilisation, où en sont leurs fonds de roulement, et pourquoi le bio et le local sont appelés à quasiment disparaître des menus des collégiens corrèziens. Vous nous direz pourquoi vous abondez le chapitre culture de 600 000 €. Est-

ce pour le projet de grand musée de la Chapelle-aux-Saints ? Vous nous direz comment le pays de Xaintrie va régler sa problématique endémique d'insuffisance de ressource en eau, maintenant que nous découvrons qu'il y a autant d'ingénieurs en hydrologie que d'élus et de citoyens lors des réunions consacrées à ce sujet.

Vous voyez, chers collègues, il y a matière. Au début de mon propos, je vous ai demandé l'heure, Monsieur le Président. Mais je sais que vous avez une montre et qu'elle est bien réglée, réglée sur l'élection du futur Président LR. N'oubliez pas, le premier tour, c'est dans deux jours. Comme j'aime la politique, j'ai suivi le débat sur LCI (Landing Craft Infantry - *Chaîne de télévision française en continu du groupe TF1*). Cela me change de la NUPES. Au final, je comprends votre choix de voter Aurélien PRADIE, pas seulement parce qu'il s'est vanté d'avoir été sapeur-pompier volontaire, mais parce qu'il me semble honnêtement de droite républicaine. Cela dit, son CV ne fait pas montre d'une grande activité professionnelle, mais plutôt politique. On le lui pardonne. Vous avez fait le bon choix, cela nous changera de Monsieur RETAILLEAU, dont on se demande toujours s'il ne rentrera pas en action de grâce, ou s'il ne nous lira pas les derniers sacrements, ou si Monsieur CIOTTI ne fera pas des frisottis à Madame LE PEN.

Bonne plénière Monsieur le Président et chers collègues.

**M. PETIT** — Mes chers collègues, en cette fin d'année, la séance d'aujourd'hui est l'occasion d'engager de nouveaux projets pour la Corrèze et les Corrèziens, conformément à nos engagements de mandature. A l'heure où la guerre est aux portes de l'Europe, où l'inflation pèse sur le budget de nos concitoyens et où le Gouvernement se montre toujours aussi peu enclin à faire confiance aux collectivités locales, il nous faut plus que jamais aller de l'avant, conserver notre cap « Bien-vivre ensemble en Corrèze », et notre méthode, l'écoute et la concertation, toujours soucieux de tenir la parole donnée. Continuité, proximité, responsabilité, tels sont les maîtres mots guidant chacune des politiques que nous prenons pour assurer un avenir aussi serein que possible aux Corrèziens.

Préparer l'avenir, c'est d'abord prendre en main notre destin énergétique, pour l'autonomie du territoire et le bien-vivre de la population. Alors que l'énergie est devenue l'une des préoccupations premières des Français, nous renforçons le rôle du Département comme protecteur des Corrèziens et accélérateur de la transition énergétique. Nous vous proposons donc aujourd'hui un plan ambitieux, baptisé Corrèze Bouclier Énergétique. Ce bouclier est la marque de fabrique d'un département soucieux de répondre d'une part, aux besoins immédiats des Corrèziens en les accompagnant dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et, d'autre part de voir plus loin en encourageant la production d'énergie corrézienne, pour qu'un circuit court se mette en place entre les producteurs et les consommateurs du territoire. Loin de la politique des chèques et des primes, nous faisons le choix d'actions concrètes, dès maintenant, et pour préparer l'avenir.

Préparer l'avenir, c'est aussi renforcer la protection que nous devons aux Corrèziens. La première de ces protections est de garantir à tous l'accès à une offre de soins de qualité et de proximité. Dans un contexte de désertification médicale généralisée, notre département a été initiateur d'un plan Ambition Santé, qui a permis, entre autres, la création du Centre Départemental Corrèze Santé, comptant aujourd'hui 12 médecins salariés répartis sur 7 territoires. Si les recrutements se poursuivent, la dynamique se heurte parfois à une concurrence accrue entre les territoires, qui surenchérisent pour attirer de nouveaux médecins, le tout dans l'indifférence totale de l'Etat. Le Gouvernement a missionné les préfets pour mener une concertation locale, avec les élus et les Corrèziens, sur la transformation de notre système de santé. Si nous saluons la démarche, il est néanmoins urgent que l'Etat retrouve son rôle de régulateur et agisse concrètement aux côtés des collectivités sur le terrain.

Les actions concrètes passent aussi par la revalorisation de tous les métiers à la personne, afin d'assurer aux Corrèziens de bien grandir et bien vieillir dans notre département. Face aux besoins croissants des professionnels du soin et du lien, nous avons mis en place, il y a 2 ans, l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), dispositif unique en France, porté par le Département, avec le concours des SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) pour recruter, former et fidéliser les aides à domicile. Aujourd'hui, les résultats sont là : 109 personnes ont obtenu une certification et 96 ont signé un contrat depuis septembre 2020. Ce bilan positif nous invite à intensifier notre effort et à étendre le dispositif AMAC à l'ensemble des métiers d'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que de la protection de l'enfance. Toujours dans un souci de

valoriser ces métiers et fidèles à nos engagements, nous revalorisons la rémunération des assistants familiaux du département, et au-delà de ce que prévoit la loi.

Enfin, pour garantir la qualité de vie des Corrèziens, il s'agit aussi de renforcer leur sécurité au quotidien. C'est le sens du rapport que je vous présenterai tout à l'heure, faisant suite à une démarche de concertation de la part de l'Etat. En effet, après avoir longtemps mis à mal le maillage de la sécurité publique dans les territoires, notamment ruraux, le Gouvernement s'est engagé à créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie au cours du quinquennat. Pour ce faire, et pour une fois, il a souhaité consulter les élus locaux, ce que nous saluons. Pour ce qui concerne le Département, nous avons concerté le groupe de la minorité afin de formuler des propositions communes. Nous serons désormais particulièrement vigilants à leur bonne prise en compte dans les futures décisions.

Préparer l'avenir, c'est aussi promouvoir les atouts et talents qui font la fierté de notre territoire. Soutenir la culture pour tous et partout en Corrèze, telle est la ligne en matière d'action culturelle. Malgré la crise sanitaire, nous avons maintenu les subventions aux associations à un niveau constant, ce qui a permis de préserver le tissu associatif, notamment en milieu rural. Soucieux d'amplifier ce soutien, ce sont 400 associations que nous accompagnerons en 2023, avec un budget de 1,5 M€. Notre effort portera prioritairement sur la jeunesse, à travers les ateliers d'éducation artistique et les classes orchestre, véritables outils d'ouverture culturelle. Enfin, promouvoir notre territoire, c'est aussi mettre en avant celles et ceux qui mettent à l'honneur ses savoir-faire et ses produits, notamment à travers notre réseau Origine Corrèze. Après un été riche en événements, et le Salon du made in France en novembre dernier à Paris, nos artisans et commerçants sont aujourd'hui présents sur le marché de Nuremberg, jusqu'à fin décembre. Ils prépareront ensuite la prochaine édition du Salon International de l'Agriculture. Aujourd'hui, Origine Corrèze recense plus de 250 producteurs et près de 1 000 produits et services référencés. Il constitue également la preuve, il faut le souligner, qu'un département volontariste peut toujours soutenir les acteurs économiques locaux qui portent, haut et loin, les couleurs et les saveurs de notre territoire.

Dans nos compétences, et au-delà, nous faisons avant tout le choix d'une action résolument locale, avec le souci constant d'améliorer la qualité de vie des Corrèziens et l'attractivité du territoire. Pleinement engagés aux côtés des communes, nous travaillons avec les maires dans le cadre de la prochaine contractualisation. Ainsi, pour la période 2023/2025, ce n'est pas moins de 2 000 projets que nous soutiendrons. Chaque binôme de Conseillers Départementaux ira d'ailleurs à la rencontre des maires de son canton d'ici la fin de l'année, à travers les réunions par canton que je pilote. Enfin, début 2023, nous engagerons une nouvelle série de réunions cantonales, afin d'échanger avec les maires sur les politiques départementales, mais également avec les Corrèziens, lors de réunions publiques qui se tiendront en fin de journée.

Vous le voyez, loin de nous laisser gagnés par le découragement, malgré le manque d'écoute, la rigidité et les injonctions contradictoires du Gouvernement, nous réitérons notre souhait d'être davantage associés aux décisions nationales dans le cadre d'une république décentralisée, avec une proximité retrouvée. Pour faire avancer notre Corrèze, nous poursuivons donc nos travaux avec tous nos partenaires, car la force de notre département est d'être résolument fédérateur de toutes les énergies du territoire.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** — Je souhaite rétablir une vérité : je m'efforce d'être toujours à l'heure sans être asservi à une montre. Je n'en porte pas. J'espère que nous connaîtrons le même succès qu'avec la fibre. Nous nous trouvons dans la même expectative qu'en juillet 2016 : comment atteindre notre objectif ? Nous avons essayé de tirer les enseignements d'un certain nombre de politiques, dont celle-ci. C'est pour cette raison que nous passerons par des états généraux, et non de grandes études, ainsi qu'une phase de concertation permettant à chacun de s'exprimer, afin d'éviter de prendre des décisions abruptes, non explicitées ou de trop grande envergure. Il faut tenir compte de la façon dont les politiques que nous avons conduites jusqu'ici ont été perçues, comme celle de l'élagage, et tirer parti de nos expériences. L'objectif n'est pas de palabrer durant des mois, mais de servir une vision à court terme.

Nous devons poser les sujets, étudier leurs possibilités de traitement et les partager avec le plus grand nombre. Nous mettrons donc en place des groupes de réflexion (assemblées citoyennes, etc.) pour arrêter un plan d'actions concret et efficient, idéalement d'ici le mois d'avril. Si nous avons déroulé aujourd'hui tout un panel d'actions possibles d'un point de vue réglementaire, nous aurions pris le risque d'être perçus comme bien trop directifs, ce qui aurait ouvert des brèches. Notre volonté est tournée vers la coconstruction, à l'intérieur de cet hémicycle et avec les citoyens. Leur inquiétude s'accompagne, je pense, d'une attente de solutions à partager. A travers les réunions cantonales, que j'espère pouvoir relancer dès le mois de janvier, nous pourrons échanger, expliquer, et établir un plan affiné.

Concernant l'hydroélectricité, cette énergie fait bien évidemment partie de nos objectifs, puisqu'il est question d'un service public de l'énergie renouvelable. Nous accordons de l'importance à l'énergie hydraulique. Le projet n'a malheureusement pas pu voir le jour sous le Gouvernement précédent, parce que la solidarité syndicale n'a pas souhaité scinder le groupe et laisser l'hydroélectricité rejoindre un service public. Pourtant, ce dernier aurait apporté des perspectives, contribué à renouveler les concessions et régulé les réseaux en cas d'envolée des prix, puisque les barrages peuvent être activés instantanément. Le service public de l'hydroélectricité est très important pour le pays tout entier, et n'est pas antinomique avec un service public départemental jouant un rôle organisationnel.

Vous me demandez ce que je compte apporter de plus, sur le terrain, comparativement à l'Agglo de Tulle. Justement ce que vous n'êtes pas capables de faire ou d'imaginer. Vous êtes les premiers à copier ou redévelopper certaines des politiques du département. Le Centre Départemental de Santé constitue un sujet. Ce que je déclare est factuel. Mais cela ne nous oppose pas, au contraire : nous additionnons nos forces. Par ailleurs, je vous confirme que le Département détient les compétences nécessaires, puisqu'il est créateur et actionnaire largement majoritaire de la Société d'Economie Mixte Corrèze Energies Renouvelables. De plus, nous avons ouvert, dans cette enceinte, une enveloppe de 1 M€ pour des participations directes à des projets de sociétés d'énergies renouvelables. Corrèze Energie Développement a d'ores et déjà vu le jour, et nous vous proposerons de créer de nouvelles sociétés lors d'un prochain Conseil. Les départements sont donc bien autorisés à investir dans le cadre de la transition écologique et de l'énergie.

Plus largement, la coconstruction que nous souhaitons établir sur le sujet est à échelle départementale, parce que cette échelle est pertinente, mais je pense élargir la proposition à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de Néo Terra. L'expansion est profitable, mais il faut rester capable de la concrétiser. Il ne faut pas se lancer dans la construction d'usines à gaz et de technostructures, pour finalement perdre de vue nos objectifs. J'ai déjà eu l'occasion de formuler la proposition dans le cadre de Néo Terra 2. Quant à l'échelle départementale, elle implique une coconstruction avec les communes. Il est évident qu'un des premiers clients et composants du service public sera l'ensemble des collectivités (communes, intercommunalités, EHPAD et autres structures publiques), consommateurs captifs de l'énergie avec lesquels il est facile d'établir des contrats de gré à gré.

La seule difficulté, qui nous a été posée par la Première Ministre cette semaine, consiste dans la commande publique : lorsque l'on est producteur direct, il est possible de s'en affranchir ; sinon, il faut passer par les appels d'offres. Il nous faudra donc réaliser une analyse juridique pour monter un système viable. J'espère que nous obtiendrons des amendements parlementaires et que le Gouvernement acceptera de nous faciliter la tâche. Je signale que la vente de l'énergie sur le marché spot (c'est-à-dire au jour le jour) rapporte 30 milliards de bénéfice à l'Etat, ce qui équivaut à peu près au bouclier énergétique sans totalement le couvrir. Il faut cesser de se donner bonne conscience en réalisant ce type de manipulation ou en créant des taxes sur les super profits, alors qu'il est possible de protéger les citoyens à la source. C'est bien l'esprit de notre projet.

Quant à l'énergie éolienne, elle ne fait pas partie de nos priorités, car nous souhaitons établir un projet consensuel, permettant à tous de disposer d'une énergie à bon prix. Si cette solution est viable dans certains endroits, nous resterons ouverts, mais son développement ne sera pas privilégié. Ce n'était déjà pas le cas dans le cadre de Corrèze Energies.



Pour en revenir à l'hydroélectricité et Redenat, soyons sérieux. Quand je vois ce qu'implique l'agrandissement d'une scierie en Corrèze, quid de Redenat, qui nécessite un lac inférieur, un lac supérieur, des lignes RTE (Réseau de Transport d'Electricité), des enquêtes publiques, etc., il y a fort à parier que, si nous validons le lancement de ce projet, dans 30 ans, il ne serait toujours pas concrétisé. La question des stations de transfert par pompage est primordiale, car elles mobilisent l'équivalent d'une centrale nucléaire (soit 1 Giga Watt) en 3 minutes. C'est énorme en matière de gestion, mais c'est la seule solution de stockage dont nous disposons à l'heure actuelle pour développer les énergies renouvelables de manière forte. Il faut donc s'engager dans cette voie, mais Redenat implique un investissement de 30 ans. Il aurait été préférable que François MITTERRAND ne le stoppe pas, car l'énergie s'inscrit dans un temps long, un temps très long. Les producteurs de porcs qui ont arrêté leur activité pendant la crise et l'ont reprise lors de jours meilleurs n'y ont pas survécu. C'est justement pendant les crises qu'il faut investir, pas en dehors. C'est malheureux, mais c'est une réalité. J'ai donc invité notre Député à freiner les élans concernant Redenat, parce qu'il faut nous interroger sur nos capacités à suréquiper la vallée de la Dordogne. Est-il plus contraignant de relever le niveau de réserve de quelques mètres à certains endroits, ou de créer de nouvelles réserves plus loin ? Pourquoi le volume des turbines était-il de 70 m<sup>3</sup>/seconde à Beaulieu le 14 juillet, alors que les canoës-kayaks des touristes ne pouvaient pas naviguer sur la Dordogne ? Parce que, avec la transition écologique et la suppression des énergies fossiles, les chaudières au fuel sont remplacées par des pompes à chaleur air-air, et la climatisation est fortement sollicitée durant l'été. Désormais, nous subissons donc un pic d'hiver et un pic d'été.

La planification est devenue le maître mot. Notre Ministre a même reçu un prix parce qu'elle « planifie » l'écologie. Mais nous planifions tellement que nous demandons encore plus d'électricité sans être capables de la produire. La véritable question, en ce qui nous concerne, est donc de trouver comment bâtir une station de transfert sur l'autre rive de Redenat, entre 2 lacs existants, et comment turbiner le volume d'eau. Cette année, si la Garonne a tenu bon, c'est parce que nous avons vidé les barrages dans les Pyrénées. Notre région est chanceuse, car nous bénéficions d'une bonne pluviométrie, mais cela ne durera sans doute pas avec le réchauffement climatique. A l'avenir, si nous avons besoin de lâcher davantage d'eau pour produire de l'énergie tout en répondant aux multiusages, qui paiera l'eau n'étant pas utilisée dans le cadre énergétique ? Eau et énergie sont étroitement liées. Ceux qui affirment qu'il ne faut plus stocker l'eau et se limiter aux solutions naturelles forment une hérésie. Je suis favorable aux solutions naturelles, au respect des zones humides, etc., mais le stockage constitue lui aussi une solution essentielle.

La meilleure solution de stockage fondée sur la nature est la prairie, mais sa longévité ne peut être garantie que par la présence d'animaux. A Nuremberg, j'ai été frappé de constater le recours massif aux méthaniseurs : la prairie est directement injectée dans le méthaniseur. Est-ce le modèle que nous souhaitons pour demain ? Si nous disposons de quelques moutons ayant échappé à l'appétit des loups, ou de quelques vaches qui finiront dans nos assiettes flexitariennes (et n'auront pas été élevées sur les terres ravagées de la forêt amazonienne), nous garderons de l'eau, produirons de l'énergie et maintiendrons la chaîne de la vie. Les discours de Hugo CLEMENT ou des adeptes de la décroissance totale plaidant pour un passage obligé sont fallacieux. Il faut recourir à plusieurs solutions, et expliquer cela à la métropolisation.

Concernant le réseau ferroviaire, je me suis fendu hier d'une lettre adressée à Monsieur MACRON, pour lui dire ma joie de le savoir adepte de l'ABCDE (lignes RER –Réseau Express Régional–). Nous sommes de notre côté plutôt supporters du POLT, mais il se situe sans doute trop loin dans l'alphabet. Notre RER, c'est le POLT. Je suis défenseur du service public des transports, tandis que Monsieur MACRON supprime toutes les petites lignes ferroviaires tout en privilégiant le RER. Les Gouvernements précédents n'ont pas fait mieux, en n'accordant pas les moyens nécessaires à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) Poitiers-Limoges, qui a été annulée en janvier 2015. La problématique est la même au niveau de la Région : il faut choisir entre libéralisation du marché avant l'échéance obligatoire de 2033, ou s'y refuser. Je plaide pour une négociation avec la SNCF à compter de 2023 afin d'établir un contrat décennal de partenariat, en lui rappelant que le monopole public ne signifie pas la fin du service public.

Il n'est pas normal que, à l'heure actuelle, le monopole exercé n'offre pas un service public. C'est aussi vrai pour Enedis (Electricité Réseau Distribution France) en ce qui concerne l'énergie. La situation de monopole a engendré une libéralisation débridée, dont nous faisons aujourd'hui les frais. Dans le sud, la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) a fini par apporter la meilleure des réponses, parce que le bâton de la libéralisation des échanges a été

brandi. Lors de la dernière séance du Conseil Régional, nous avons voté pour que le RER de Bordeaux s'arrête à Libourne. Mais pourquoi ne pas le faire monter jusqu'à Ussel ? Nous n'avons pas besoin du cadencement d'un RER pour le POLT (comme je l'ai précisé à Monsieur MACRON), mais d'un train toutes les 2 ou 3 heures, transportant des voyageurs dans des conditions correctes. Si je suis si fortement opposé à Emmanuel MACRON, c'est, d'une part, parce que je ne supporte pas sa politique simplement libérale (je pense que le capitalisme peut aussi être mis au service de l'homme) et, d'autre part, parce que le modèle métropolitain n'est pas le seul qui soit viable. Le RER métropolitain est la consécration de la métropole. Il vise à la désengorger, à donner les moyens à ceux qui n'en ont pas de résider plus loin. Comme Monsieur MACRON l'a dit dans la Creuse : les personnes issues de l'immigration n'ont qu'à aller s'installer à la campagne. Je ne suis pas opposé à l'immigration, mais quels emplois et logements puis-je leur offrir ?

Concernant l'abattoir d'Ussel, les nouvelles sont bonnes à moyen et court termes selon la dernière inspection nationale. Ainsi, les services nationaux peuvent parfois se montrer plus pragmatiques que les services locaux qui s'acharnent. Le centre sportif de Bugeat bénéficie de nouveaux investissements. Sa véritable problématique consiste plutôt dans le renouvellement du bail emphytéotique après 2032. Le budget est pratiquement à l'équilibre, la participation du Département a été revue et des bénéfices ont même pu être dégagés cette année, pour la première fois. Il est parfois salvateur de recourir à certains remèdes, même s'ils effraient.

Quant à Corrèze Habitat, je souhaite que le Conseil d'Administration se réunisse pour revoir notre parc. Nous adoptons une vision de transparence inédite (dixit les services de la Préfecture et de la DDT –Direction Départementale des Territoires–) sur son état général et son niveau de rentabilité. Monsieur ARFEUILLERE rencontrera les élus pour discuter de la question et présenter des données claires dans les réunions cantonales. Nous soumettrons au Conseil Départemental de février le plan stratégique de rénovation et proposerons le versement d'une aide conséquente du Département (qui pourra être participative) afin d'accélérer les travaux des logements classés G et F, qui ne pourront plus être loués à compter de fin 2023. Il y a urgence, mais la situation est sous contrôle. Nous vivons une période de changement, qui nécessite de monter notre stratégie assez rapidement, de l'arrêter en Conseil Départemental et de mobiliser les forces vives.

Concernant les EHPAD, il est faux de dire que nous sommes tenus d'arrêter les prix de journée au 1<sup>er</sup> janvier. La tradition était auparavant de les fixer entre avril et juillet. Depuis 2015, nous nous efforçons de le faire en janvier. Cette année, je pense que le dialogue de gestion doit primer sur le délai.

**Mme TAYSSE** — Je souhaite rebondir sur les mobilités douces et la question du POLT. Le sujet est abordé depuis des années et nous ne parvenons pas à nous faire entendre, ni les uns ni les autres. C'est une question qui nous relie au-delà de nos divergences politiques. Nous sommes conscients qu'il constitue une condition essentielle au désenclavement de notre département. Les étudiants corréziens qui font leurs études à Paris sont lourdement pénalisés par cet état de fait, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes. J'ai donc une proposition à vous faire, cher Président : il faut faire entendre la voix des ruraux. Il faut faire du bruit. Je voudrais que l'appel parte de Tulle, car vous avez de la voix et elle porte loin, et que, de Toulouse à Paris, nous organisions des manifestations qui fassent du bruit et du chiffre, pour faire entendre notre besoin criant. Pour tout dire, et je rejoins là le cœur du syndicaliste du monde agricole que vous avez été, je ne serais pas opposée au déversement de quelques tonnes de fumier devant le château de Monsieur MACRON, pour lui faire humer le parfum de la campagne. Il serait bon qu'il sorte un peu des ors de la République pour aller voir ce qui se passe ailleurs, qu'il quitte son nombril pour considérer les besoins qui sont les nôtres. Je vous suivrai dans tous les excès concernant ces manifestations, bruyantes et odorantes, pour que le POLT retrouve son ancien brio, du temps du capitole.

**M. LE PRÉSIDENT** — J'apprécie ce dynamisme.

**Mme TAYSSE** — Par ailleurs, concernant l'énergie, en tant que Corrèzienne défenseuse de la ruralité, j'aborderai également la question de la mobilité. Quand on habite en Corrèze, on ne peut guère se passer de voiture, sous peine d'isolement, d'impossibilité de trouver du travail, d'accéder aux services, et cela n'est pas acceptable. Or, se pose aujourd'hui la problématique du prix du carburant, qui obère lourdement le budget des ménages et des travailleurs pauvres en particulier. Le cœur de métier du Département reste le social. Nous devons donc réfléchir à

des solutions pour aider les travailleurs pauvres, qui ont besoin de se rendre à leur poste de travail chaque jour et voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil. Avez-vous des propositions à formuler ?

**M. LE PRESIDENT** — Concernant le POLT, je suis parfaitement en accord sur le fait qu'il faut parler d'une seule voix. Le problème est que la Région a techniquement raison, mais politiquement tort. Alain ROUSSET ne souhaite pas participer au POLT, parce qu'il considère que c'est à l'État qu'il incombe de financer ce type de ligne. Sur ce point, il a raison. J'ai récemment croisé Carole DELGA, avec laquelle j'ai eu quelques échanges qui ont porté leurs fruits, notamment sur le fait que la Première Ministre a abandonné l'encadrement des dépenses des collectivités locales, contre l'avis de notre Président national. Madame DELGA est dynamique et volontaire, elle nous aidera, mais sa priorité reste le TGV (Train à Grande Vitesse) Bordeaux-Toulouse. La Nouvelle-Aquitaine est davantage préoccupée par l'ouverture à l'Espagne que par une ligne avec Toulouse.

**Mme TAYSSE** — Il faut monter à Paris en tracteur et l'appel à la rébellion doit partir de Tulle.

**M. LE PRESIDENT** — Je propose d'ouvrir l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

**CORRÈZE BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE**

**Mme BUISSON** — Alors que les crises se multiplient partout et que nos sociétés sont confrontées au défi de la transition énergétique, l'énergie est plus que jamais un enjeu de premier plan. Pourtant, de nombreuses incertitudes planent, notamment du fait de la crise sanitaire qui a fragilisé le marché de l'énergie, de la crise géopolitique qui a montré les faiblesses de notre modèle énergétique, et du processus de décarbonation qui encourage le tout électrique. S'ajoutent à cela les errements des politiques énergétiques nationales, les multiplications des stop-and-go et des dispositifs d'intervention et de régulation, et les limites du bouclier tarifaire mis en place par l'Etat qui ne peuvent constituer qu'une réponse de très court terme.

Aussi, le Département, protecteur des Corrèziens, souhaite agir tout de suite tout en prenant son destin en main avec Corrèze Bouclier Énergétique. En effet, dans ce contexte instable, où le coûteux système de perfusion traduit le manque d'ambition et d'anticipation du Gouvernement, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour reprendre en main leur destin énergétique, et contribuer ainsi à l'autonomie de leur territoire et au bien vivre de la population. C'est le choix que fait le département de la Corrèze en proposant un nouveau modèle territorial de l'énergie, autour de 3 axes : le développement d'une production locale, l'encouragement de l'investissement local et le développement d'une consommation locale à un prix maîtrisé et régulé dans le temps. Protecteur de tous les Corrèziens et défenseur d'un service public efficient, le Département souhaite fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet de service public départemental de l'énergie renouvelable, à la fois autofinancé et autosuffisant, baptisé Corrèze Bouclier Énergétique.

Ce bouclier vise tout d'abord à protéger, dès maintenant, les Corrèziens des effets de la crise énergétique sur leurs factures, et les accompagner dans leur recherche d'une consommation plus sobre. Pour les Corrèziens, il faut agir, dès à présent, dans un double objectif de sobriété et de maîtrise des dépenses énergétiques. Or, le contexte actuel dénote un ralentissement des travaux de rénovation globale, notamment du fait de l'augmentation du coût des matériaux et de la difficulté des Corrèziens à s'engager dans des opérations lourdes et coûteuses. Aussi, dans la continuité de son dispositif Corrèze Rénovation Énergétique, le Département fait le choix d'accompagner les ménages également dans leurs travaux de rénovation simple, par des aides au logement renforcées et recentrées au profit de nouveaux dispositifs d'accompagnement à la production d'énergie et à la décarbonation. Concrètement, une aide à la production solaire en autoconsommation avec un forfait de 1 000 € pour la pose de panneaux, un surplus de 500 € pour permettre le stockage sur batteries, une aide à la production d'eau chaude sanitaire solaire avec un forfait de 1 000 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, mais aussi une aide à la géothermie avec un forfait de 1 000 €.

Le deuxième axe consiste dans le renforcement de l'aide à l'isolation avec 3 000 € pour tous les logements et une bonification de 1 000 € pour les ménages les plus modestes, sur la base des diagnostics de performance énergétique permettant une classification en E, F ou G des logements les plus énergivores. 2 nouvelles aides seront mises en place pour optimiser la performance énergétique des logements corrèziens et favoriser la gestion de la consommation avec une aide à l'acquisition d'un matériel de régulation (robinet thermostatique réglable, programmateur avec thermostat connecté, radiateur électrique de dernière génération) en finançant à hauteur de 50 % (dans la limite de 200 € TTC) à la fois les propriétaires et les locataires. Est également prévue une aide de 300 € à l'acquisition de chauffe-eaux thermodynamiques dernier modèle, cumulable avec les autres dispositifs.

Au total, pour les particuliers, ce sont donc 3 M€ que le Département propose de mobiliser dès 2023. Mais il compte agir aussi sur d'autres volets en soutenant les locataires du parc social pour réduire leur facture énergétique. En prévision de l'interdiction de location des logements dont le diagnostic de performance énergétique ressort en E, F et G, nous souhaitons que l'Office Départemental Corrèze Habitat mette en œuvre une évaluation de son parc. Dès

lors, le plan stratégique du patrimoine de Corrèze Habitat permettra d'identifier les actions à entreprendre pour améliorer la qualité et la performance énergétique des logements sociaux en Corrèze et donc d'alléger les charges incombant aux locataires. Le Département propose de mobiliser 6 M€ pour la rénovation énergétique des logements sociaux du parc géré par Corrèze Habitat.

C'est aussi accompagner les communes dans leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses énergétiques, avec un bonus envisagé pour les opérations de rénovation énergétique, qui constitueront un axe prioritaire d'intervention des collectivités en vue de limiter leurs dépenses énergétiques. 490 projets seront accompagnés par des aides départementales dans le cadre de la future contractualisation 2023/2025. Soucieux d'accélérer ces travaux, le Département fait le choix de majorer son taux d'intervention de 10 % (passant de 30 à 40 %), portant ainsi sa participation à 11,7 M€. Ce sont donc 2,7 M€ de plus que le Département alloue aux communes à travers ce « coup de pouce » pour l'intensification de leurs travaux de rénovation énergétique.

Un plan départemental ambitieux sera également proposé pour accompagner les collectivités dans la réduction par 2 ou 3 de leur facture énergétique en optimisant l'usage de l'éclairage public. Accélérateur de la transition énergétique, le Département souhaite concentrer son action, aux côtés de la Fédération Départementale d'Électrification et du Syndicat de la Diège, sur la rénovation de 19 500 points lumineux et la suppression de ceux qui sont inutiles. Cela devrait permettre d'aboutir à une diminution conséquente de la consommation d'énergie par les communes, et donc à des économies rapides et significatives pour leur budget. C'est une enveloppe de 2,3 M€ que le Département propose de consacrer à l'accompagnement des 2 syndicats d'électrification du territoire, dans le processus de relamping pour les années 2023 et 2024.

Au-delà de ces actions de très court terme et moyen terme, il s'agit aussi de travailler durablement et donc de voir loin pour favoriser l'émergence d'une production corrézienne d'énergie, garante d'un circuit court de l'énergie entre les producteurs et les consommateurs du territoire. Corrèze Bouclier Énergétique doit créer complémentarité et continuité entre les producteurs et consommateurs locaux. A cet égard, le Département souhaite se positionner comme le garant d'un circuit court avec les entrepreneurs, les collectivités et la population de la Corrèze. Ce modèle énergétique corrézien aurait à terme vocation à encourager la production locale d'énergie et à redistribuer ensuite la valeur ajoutée entre les producteurs, les collectivités et les Corrèziens, à la fois partenaires et usagers. A l'instar du service public de la fibre, ce dernier doit tendre vers la maîtrise locale du service. L'objectif est ainsi de mettre en place un circuit court de l'énergie, encourageant une production et consommation d'énergie corrézienne, à un coût maîtrisé dans le temps et sans recours à la subvention publique.

Assurer cette visibilité, c'est prioriser le territoire et ses acteurs dans la fourniture de l'énergie et la redistribution de la valeur ajoutée issue de sa production. C'est donc aussi favoriser le maintien des emplois locaux et renforcer l'attractivité économique du Département. Une première étape pour le Département consiste à soutenir le projet de la Chambre d'Agriculture dans l'équipement de 1 000 fermes corréziennes en panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure à 500 kWh, tout en élargissant cette possibilité aux autres acteurs économiques et collectivités qui le souhaitent. En ce sens, le Département travaille avec la Chambre et l'Etat pour définir les modalités techniques, réglementaires et financières, pour concrétiser cette ambition au plus vite. Mais c'est aussi, en phase avec le choix de la méthode de concertation, la mise en place des états généraux de l'énergie. C'est la première étape, essentielle, pour voir loin et construire l'avenir des Corrèziens avec les Corrèziens. Fidèle à sa méthode d'écoute et de concertation, le Département entend coconstruire ce projet en mobilisant largement les forces vives de la Corrèze dans le cadre des Etats Généraux de l'Énergie 2023/2033. Ils se dérouleront au début de l'année 2023. Les Corrèziens seront associés à cet exercice de réflexion collective. A cet égard, le Département aura à cœur d'associer pleinement son Assemblée Citoyenne, à l'origine de plusieurs propositions sur la sobriété énergétique d'ores et déjà intégrées à notre stratégie, à l'instar du développement des habitats écoresponsables, de la rénovation et de l'isolation des bâtiments publics, ou de la nécessaire sobriété en termes d'éclairage public. Cette phase de concertation contribuera à enrichir notre bouclier énergétique 100 % corrézien, dont l'unité repose sur des actions complémentaires, touchant à la fois à la demande et à l'offre.

Au total Corrèze Bouclier Énergétique, ce sont donc 3 M€ pour les particuliers, 3 M€ pour le parc locatif social, 2,7 M€ pour les collectivités, 2,3 M€ pour les syndicats d'électrification, soit 14 M€ dédiés à une action rapide pour répondre aux besoins immédiats des Corrèziens, mais aussi à une vision prospective de plus long terme, dont les modalités sont à construire en 2023 pour rendre notre territoire maître de son avenir énergétique.

**M. DUCHAMP** – Bonjour à tous. Cher Président, selon ce rapport et afin de répondre aux besoins énergétiques de la Corrèze, j'imagine que nous allons devoir renationaliser les barrages de la vallée de la Dordogne et les réseaux RTE de la Corrèze, pour « créer un service public local de l'énergie renouvelable, autofinancé et autosuffisant ». J'en déduis que, si l'Etat n'a pas su construire Redenat, le Département, au travers de Corrèze Bouclier Énergétique, comptait le faire. Mais vous avez déclaré que cela était impossible.

Dans la seconde partie du rapport, le bouclier se décline sur un plan d'actions directes aux particuliers, en proposant de rediriger les aides à l'accession à la propriété, action visant à la production d'énergie et à la décarbonation, avec un budget de 6 M€ en comptant les logements sociaux. Le nombre de logements corrèziens étant évalué à environ 150 000, les citoyens devraient bénéficier d'environ 30 € pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique.

D'un côté, un plan ambitieux (sans doute trop) qui n'aidera pas les Corrèziens à se chauffer cet hiver et, de l'autre, des mesures financières insuffisantes pour espérer instaurer un réel bouclier, protecteur et responsable.

Voilà l'analyse que j'ai effectuée de ces pages. La volonté d'instaurer un nouveau service public local est plutôt vertueuse, mais je doute sincèrement de son efficacité. J'ajoute que nous n'avons aucune idée du prix de cette étude pour des retombées qui restent à mes yeux assez floues.

**M. LE PRÉSIDENT** – Plusieurs éléments se mélangent.

Si nous considérons l'ensemble des énergies renouvelables produites à l'heure actuelle sur le territoire, la Corrèze se révèle excédentaire. Cela signifie que la consommation d'énergie électrique est très largement autosuffisante. Elle représente environ une tranche et demie de centrale nucléaire, soit exactement la production de la vallée de la Dordogne. Nous ne cherchons pas à ramener dans le bouclier énergétique corrèzien ce qui existe déjà, puisque nous n'en avons pas les capacités. L'Europe demande que les concessions des barrages soient revues. Nous avons trouvé une voie médiane en proposant de créer une pseudo-régie de l'électricité en France, ce qui nous permettrait de nous affranchir de la remise en concurrence des barrages. La construction de Redenat en sus fait partie des appels à projets. Une fois le service public créé, l'Etat pourra alors investir et bénéficier d'un retour. Mais ce sujet-là doit être mis à part du service public de l'énergie renouvelable que nous voulons créer à notre échelle corrèzienne.

A notre échelle, nous devons nous demander comment produire davantage d'énergie renouvelable pour effacer l'énergie au coût élevé vendue aujourd'hui aux consommateurs. Nous disposons d'une énergie pouvant être produite à faible coût, qu'il faut connecter aux consommateurs. Par exemple, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, un citoyen lambda paiera le kWh 25 centimes, bouclier compris, tandis que son voisin équipé d'une centrale photovoltaïque produira une énergie rachetée en obligation d'achat à 8 centimes. L'idée est de ne pas vendre l'énergie à EDF, mais de la connecter directement à Corrèze Habitat, ou à une entreprise, etc. Ceci est la version simplifiée. La version plus compliquée consiste à agréger un certain nombre de Corrèziens face à la production adéquate. C'est là où le service public intervient, dans la gestion de l'interface. Sans l'obligation d'achat d'EDF, la collectivité, forte de ses clients, doit cautionner ou apporter son concours bancaire pour rassurer les investisseurs. Nous faisons face à une atomisation des consommateurs et à la possibilité de produire localement, mais il ne s'agit pas de couper les gens du réseau. Il s'agit de faire en sorte que l'énergie vendue dans le business plan s'inscrive dans un modèle économique permettant de développer le stockage et de répondre ainsi aux pics de consommation. Nous savons le faire et nous savons que cela fonctionne. Le particulier contractualisera 20 à 40 % (en fonction de sa courbe de consommation) d'énergie renouvelable à un prix de service public. Il sera incité à décaler certaines consommations électriques (machines à laver l'après-midi, etc.), car le développement durable passe aussi par le changement des comportements. Le reste du temps, il sera connecté au réseau. Je reconnais que c'est compliqué, mais la réglementation ne nous permet pas de faire plus simple.

Quant à l'étude, j'ignore quel sera son coût. Il consistera dans un conseil juridique permettant d'établir que nous sommes compétents en la matière, de monter des contrats de gré à gré, de déterminer comment contraindre un investisseur à nous gratifier d'un retour sur la vente du surplus d'énergie sur le marché spot. Il s'agit d'un nouveau modèle où tout est à inventer, mais nous ne referons pas le service public avec ce qui existe déjà. Nous devons donc choisir une échelle où la massification est possible. Les premiers qui auront intérêt à entrer dans la dynamique sont les intercommunalités. Il n'y aurait rien de pire que de jouer la carte de l'individualisme, cela ne fonctionnera pas. Il faut massifier le système.

J'étais furieux concernant le renouvellement des concessions de la Fédération d'Electrification vis-à-vis d'Enedis. Si j'avais fait partie de la Fédération, jamais je n'aurais renouvelé la concession pour 30 ans, parce qu'Enedis considère que le monopole public, c'est le service public. Non, le monopole public est en train de planter le service public. C'est une catastrophe et nous ne pouvons pas laisser faire. Ceux qui considèrent que le service public est planté, estiment également que la solution repose dans la libéralisation, alors qu'il faudrait simplement faire travailler le service public de la bonne manière. La SPL (Société publique Locale) Nouvelle-Aquitaine a redistribué 20 M€ à ses membres cette année. Le service public ne doit pas être synonyme de gabegie.

Le service public dont il est question ne pourra être porté par une collectivité communale, parce qu'elle ne disposera pas de la surface financière permettant de garantir le bail. Idem pour les intercommunalités, dont l'état appelle plutôt un soutien de notre part. A terme, l'objectif serait idéalement de générer un peu d'argent pour financer certaines politiques publiques. Il n'est pas possible de faire porter durablement, sur le seul revenu du travail, les dépenses de solidarité générées par des besoins et risques croissants. Le souhait du Département est d'aller chercher l'argent là où il se trouve, sans que cela ne coûte à nos contribuables et en leur apportant des solutions. Entre ceux qui ont préféré prendre la fibre chez Orange et nous, il y a une différence : nous obtenons un retour. Ce n'est pas courant, nous sommes les seuls à le faire. Peut-être faisons-nous fausse route ? Mais peut-être que le résultat sera encore meilleur que l'attendu. Nous aurons moins pris le risque d'une autre voie. Si nous trouvons demain un site sur lequel nous pourrions produire de l'hydroélectricité, nous devons décider si nous l'intégrons au global et si sa rentabilité doit être réalisée par le biais du prix de vente de l'énergie, qui ne devra pas être revendue au réseau à un coût plus élevé pour permettre à un maire de dégager des bénéfices sur notre dos.

**M. DUCHAMP** — Le mot bouclier est peut-être mal approprié. Les Corrèziens risquent de lui attribuer des effets immédiats et donc de se sentir trompés. Le nom de Corrèze Bouclier Energétique me gêne, alors que je trouve le système plutôt vertueux.

**M. LE PRESIDENT** — Nous changerons le nom si nécessaire. Mais le mot Bouclier est tout à fait juste. Concernant le carburant, il n'existe pas d'autre solution que de verser des chèques. Or, la solidarité ne repose que sur les travailleurs. Nous nous sommes posé la question concernant l'énergie, mais nous n'avons pas les moyens de verser des chèques à tous les Corrèziens, ou alors pour des montants faibles qui ne résoudront rien. Nous ne voulons pas entrer dans cette politique. Corrèze Bouclier Energétique est un système au service du court terme par le biais d'aides aux petits équipements, du moyen terme par le biais d'aides aux panneaux solaires et à la géothermie, et du long terme. Sur ce dernier point, nous devons réfléchir à ce qui peut être réalisé pour que cela soit acceptable. La centrale photovoltaïque de 50 hectares de Montane a été proprement réalisée et bien intégrée, elle n'est visible que depuis un avion. Il faudra présenter aux villages, éventuellement concernés, leur niveau de consommation électrique, le niveau de production apportée par le projet, la mutualisation du foncier.

Nous devons nous interroger sur notre capacité à repasser un contrat avec la société quant à l'indépendance énergétique et alimentaire. Il est dit que nous perdons chaque année un département agricole. Mais la réalité est tout autre. En 2010, la France disposait de 29,6 millions d'hectares de SAU (Surface Agricole Utile), contre 29,3 millions en 2020. Nous avons donc réellement perdu 250 000 hectares, soit une surface inférieure à celle du département de la Corrèze. Dans le même temps, en 2010, nous aurions eu besoin de 10 % de notre SAU pour produire ce que nous importons, contre 32 % aujourd'hui. Cela signifie que nous avons divisé notre productivité par 3 en 10 ans. Imaginons que nous établissions notre consommation d'énergie à 3 000 gigas, nous aurons besoin de 3 000 hectares de panneaux photovoltaïques, soit 0,7 % de la surface agricole corrèzienne. Ne sommes-nous pas

capables d'augmenter notre productivité de 0,7 % en consommant plus local ? En poussant un peu plus l'analyse, nous pourrions même éviter d'amputer un seul hectare agricole.

La question est simple : restons-nous les bras ballants ou passons-nous un nouveau contrat avec la société ? N'oublions pas que, lorsque la guerre en Ukraine sera terminée, le bouclier se transformera en boomerang. La situation ne changera pas. Lorsque des coupures se produiront cet hiver, cela incitera à la réflexion, car disposer d'un peu de stockage personnel se révélerait plus confortable. De plus, être capables de proposer une énergie à bas prix pourrait attirer des entreprises et des travailleurs. Nous devons débattre du projet, d'abord à travers des Assises qui pourraient être lancées en début d'année avec les consulaires, les entreprises, quelques citoyens, afin d'effectuer une présentation générale, de nous interroger sur ce qui est acceptable, de délimiter le champ des possibles. Le Département et la Chambre d'Agriculture sont opposés à l'agrivoltaïsme qui constitue la pire des solutions. Le concept du solaire extensif repose, soit sur des structures verticales dont le montage est très coûteux, soit sur des mètres carrés de superficie impliquant de placer les vaches entre des rideaux de panneaux. Pour établir un bouclier énergétique peu onéreux, mieux vaut monopoliser une surface unique, de façon rationnelle et fonctionnelle. Je pense que c'est la bonne solution, mais peut-être que d'autres personnes formuleront des alternatives. Nous devons construire ensemble la meilleure des réponses.

**Mme BOISSIERAS** – Ce qui m'intéresse dans ce projet, c'est de prendre de vitesse les nombreuses entreprises qui prospectent actuellement dans nos campagnes françaises pour y réaliser de la production photovoltaïque de façon anarchique. Cela constitue une manne tentante pour les propriétaires qui peinent à vivre de leur agriculture, mais également un réel danger. Je préfère nettement la solution du service public, à ces entreprises qui nous revendront à prix d'or ce qu'elles produiront. Cela dit, le projet est très délicat et nécessitera d'intenses concertations. Monsieur PETIT a indiqué que vous serez désormais vigilants dans la prise en compte de nos remarques et suggestions. Je salue cette nouvelle sagesse et nous déclare tout à fait disponibles pour accompagner la majorité dans ce vaste chantier.

**M. LABBAT** – J'avoue ne pas avoir été le plus grand citoyen écologique de France depuis ma naissance, mais j'espère ne pas avoir été le pire non plus, même si j'adore la viande rouge et les barbecues. En revanche, je me suis beaucoup amélioré depuis que je suis élu. Oui, Monsieur le Président, il m'arrive de copier les autres, de prendre des initiatives personnelles et parfois de me tromper. Je considère néanmoins que le manque d'eau (qui représente à mon sens le problème majeur de demain), les difficultés liées à l'énergie et à la transition écologique n'appartiennent pas à un parti politique. Fort de ce constat, je me suis félicité, avec mes collègues, de nos échanges concernant les aides directes aux Corrèziens, et du soutien à la Fédération d'Electrification et le Syndicat de la Diège en préambule de cette plénière.

Mais à la lecture du rapport, j'ai découvert que nous n'avions pas discuté de tout. Je constate donc que le sujet n'est pas totalement transparent. Pourtant, vous parlez souvent de coconstruction. J'en prends acte et j'ai eu quelques peines à décrypter vos intentions, notamment en ce qui concerne le point II « Une ambition : agir loin ». Je me considère comme un élu impliqué, mais parfois dépassé par la multitude de propositions. J'essaie donc modestement de me documenter et d'échanger. Parfois, cela m'éclaire, ce qui est indispensable en ce moment. Parfois, le flou s'accroît et je m'y perds.

Sur le sujet qui nous concerne, j'ai découvert l'existence d'un projet de loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables, plaçant le maire à l'initiative de la remontée des projets publics ou privés vers une agglomération dotée d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), pour qu'ils soient évalués par un Conseil Régional de l'Énergie qui statuerait in fine. Tout cela débiterait le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour les maires ne disposant pas d'une agglomération avec PCAET, une autre remontée serait possible à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Je relève donc de possibles trous dans la raquette pour ceux qui ne disposent ni d'un PCAET ni d'un SCoT. Il semble que vous envisagiez de créer un système palliant lesdits trous.



J'avais beaucoup de questions en début de réunion, mais n'en ai plus qu'une seule : comment les élus que nous sommes pourront-ils tirer le maximum de bénéfices de votre vision et du projet de loi en cours ? Un délai de 3 ou 4 mois sera accordé aux maires pour se positionner sur une liste de lieux propices à des accélérateurs de production. Vous ne précisez aucune temporalité concernant votre étude.

**M. LE PRÉSIDENT** – Concernant la coconstruction, je n'ai pas choisi de réaborder la question du projet à long terme, parce que nous ne disposons pas encore de réponses sur le plan juridique et sur la faisabilité. Il existe souvent un monde entre une réflexion et ses possibilités de concrétisation. Jusqu'à récemment, nous nous trouvions dans la même phase qu'en 2016 avec le rapport sur la fibre. A l'époque, Patricia avait fini par trouver la solution pour financer l'investissement à long terme, par le biais d'un Sénateur ayant suivi le même cheminement que nous en tant qu'ancien Président de l'Oise et ayant passé un amendement permettant de porter en investissement dans un syndicat une participation en fonctionnement. Nous nous trouvons dans le même cas de figure. Nous ne détenons pas encore la solution, mais un chemin est possible. Nous commençons donc par poser l'idée, dont nous devons débattre à travers des Etats Généraux. La coconstruction fera l'objet d'une réunion de travail pour recueillir tous les questionnements.

Plutôt qu'une étude, j'aspire à l'addition des compétences. Si des banquiers disposent de connaissances en la matière et souhaitent créer un pool d'ingénierie, si des énergéticiens sont présents dans certaines intercommunalités, il sera judicieux de les laisser se rencontrer et infuser leurs réflexions, pour éviter un coût d'étude exorbitant. Une réponse pourra être apportée au cas par cas, pour vérifier si la voie est viable ou pas. Nous n'en sommes encore qu'au débroussaillage de l'idée, comme pour la fibre. Pour l'instant, nous ne pouvons rien lancer de concret. Les intercommunalités, les communes, les entreprises, les bailleurs sociaux, les habitants doivent d'abord se pencher sur la question.

**M. COMBES** — Je souhaite revenir sur l'esprit qui anime ces débats essentiels pour notre survie énergétique, voire notre survie tout court. Nous ne devons pas imiter Monsieur MACRON au motif qu'il a été mauvais tout en nous appuyant sur son exemple. Les Présidents d'EPCI ont pour préoccupation de respecter chaque étage de compétences dans l'exercice politique qu'est la démonstration de l'action. Vous commettez un rapt de situation et nous obligez à entrer dans votre schéma. Ce dernier présente des points positifs, nous les avons identifiés et travaillés ensemble et n'avons pas adopté de position politique, qui serait ridicule et sans intérêt. Par contre, je pense que la préparation des Assises aurait pu être davantage tournée vers la coconstruction que vous plébiscitez, car certaines fourches nous empêchent de nous exprimer librement. Vous avez raison sur le fait que les intercommunalités ne peuvent agir seules d'un point de vue financier, mais la coconstruction doit être envisagée de façon plus large. Nous apprécions la démarche, mais nous inquiétons du processus, qui glisse vers des compétences départementales qui n'existent pas réellement. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote, à moins que vous ne proposiez une double délibération, distinguant l'aide aux Corrégiens et le projet à long terme. Nous ne voulons pas paraître suspicieux, mais il est important que chacun respecte le cadre de ses fonctions et missions. Il est difficile de devenir maire, président de département, de diriger un EPCI... Il est essentiel de respecter tout le monde.

Concernant la Fédération de l'Electricité, vous avez raison : signer un chèque en blanc à Enedis pose un véritable problème. Mais les urgences existent, vous les avez sérieuses. Je ne saurais que trop conseiller aux Corrégiens possédant encore une 4 L de la garder. Le jour où ils devront recharger leur voiture électrique et que l'électricité sera coupée, il leur sera difficile de rallier leur lieu de travail.

**Mme VALLEE** – Il ne faut pas confondre l'ensemble des énergies et l'électricité. Cette dernière constitue 30 % de l'énergie globale. Les intercommunalités, notamment celle de Tulle, se sont largement positionnées sur les réseaux de chaleur. Chaque énergie renouvelable a sa place dans le dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous sommes tout à fait d'accord. Nous nous concentrons à travers ce projet sur l'électricité, ce qui ne remet nullement en cause les réseaux de chaleur et autres alternatives. Les énergies sont complémentaires.

**M. MONTEIL** – Nous souhaitons formuler 2 observations concernant votre rapport. Nous espérons que les dispositifs à l'attention des particuliers connaîtront un meilleur déroulement et auront un meilleur effet que Corrèze Rénovation Energétique qui patine et génère des déceptions recueillies sur le terrain. Nous souhaitons être informés du suivi des dossiers et de leur réalisation. Par ailleurs, nous regrettons que ce dispositif ne fasse pas l'objet d'une nouvelle enveloppe et que des aides aux primo-accédants ne soient pas instaurées à la place. Cela pourrait nuire à l'attractivité de notre territoire.

**M. LE PRESIDENT** – Tout le monde est capable d'empiler les aides et les millions. Monsieur MACRON le fait très bien. Mais il faut faire preuve de courage politique. L'accession à la propriété est aidée depuis 5 ou 6 ans, mais conduit à l'achat de logements énergivores, ce qui n'est pas la meilleure solution. Les ménages seront de toute façon soutenus, que ce soit à travers l'aide à la rénovation énergétique ou l'accession à la propriété.

Concernant le rôle de chacun, les seules personnes pouvant accorder l'autorisation d'une implantation sont le préfet et les maires. Jamais le Département ne se substituera à eux. Je comprends que la paternité d'une idée est importante, mais si nous ne nous étions pas penchés sur le sujet de la fibre, le projet ne serait jamais sorti, malgré la volonté des EPCI. On nous reproche de nous comporter en rouleau compresseur. Nous en tirons les enseignements et proposons de poser le sujet pour nous assurer de l'approbation du Conseil Départemental et d'ouvrir la concertation à tous ceux qui souhaitent y participer.

Je vous propose de scinder la délibération en 2, avec un vote sur les aides de Corrèze Bouclier Energétique et un autre sur le projet à long terme.

**Mme ROME** – J'y suis opposée, car il est trop facile de se targuer d'avoir validé des aides aux Corrèziens, sans s'engager sur une vision à long terme.

**M. LE PRESIDENT** – En 2016, la gauche n'avait pas accordé son vote à la fibre. Le courage politique est aussi celui d'assumer. Je me satisfais très bien du fait que la gauche n'assume pas ses décisions dans cette Assemblée, elle en tirera les conséquences. Les Corrèziens ne sont pas dupes. L'abstention est vide de sens. L'erreur est toujours possible, mais il faut faire preuve de volonté. Si je me retrouve face à une majorité qui se demande s'il sera possible d'aller au bout du projet, alors nous ne ferons jamais rien. Je ne veux pas vous priver d'accorder votre protection aux Corrèziens et de l'instrumentaliser, cela ne me pose aucun problème.

**Mme BOISSIERAS** – Si nous nous sommes abstenus lors du premier vote sur la fibre, c'était parce que les financements appelaient des éclaircissements. C'était notre argument et il était tout à fait valable. Aujourd'hui, nous ne validerons pas l'aide accordée aux Corrèziens parce que c'est politiquement inévitable, mais parce que nous la considérons comme nécessaire et pertinente. Vous avez l'art de nous présenter des rapports dans lesquels vous soufflez le chaud et le froid, avec des points incontournables pour aider nos citoyens, qui nous placent en porte à faux. Cette pratique est récurrente. Vous proposez des rapports fourre-tout, auxquels il nous est impossible de nous opposer parce que nous voulons protéger les Corrèziens. Nous demandons simplement d'être associés à la démarche et d'obtenir des éclaircissements. Nous ne visons pas une instrumentalisation politique.

**Mme TAYSSE** – Je voterai pour. Que l'ont soit de droite ou de gauche, il faut traiter le court terme, le moyen terme et le long terme. Cependant, je refuse qu'un seul homme ramasse les lauriers de l'action collégiale engagée. Je salue donc mes camarades de gauche, qui ont mouillé leur chemise avant vous, avec vous et qui le feront après vous, pour faire avancer le dossier. Je voterai pour, afin que nous travaillions ensemble et que nous en tirions les bénéfices politiques ensemble.

**M. LE PRESIDENT** – Je partage pleinement votre approche, et je salue l'action de chacun au quotidien. Je rappelle que vous nous reprochiez à une époque de ne pas orienter les actions du Département, comme si ce dernier devait placer tout le monde dans le même moule. Nous respectons les actions de chacun et nous l'avons toujours fait en bonne intelligence. Aujourd'hui, nous cherchons à donner une impulsion et une perspective, à vérifier s'il existe un chemin. Il n'est pas question de faire miroiter l'illusion d'une énergie peu coûteuse disponible demain, ce serait se

tirer une balle dans le pied. L'objectif est de découvrir si nous sommes capables de cumuler production, modèle contraignant pour les investisseurs et possibilité de rachat d'une partie au moins de l'énergie produite. Lorsque nous proposerons aux entreprises de s'engager durant 20 ans à acheter une énergie à 15 centimes d'€, nous découvrirons lesquelles ont du courage. Trop de gens pensent que tout ira mieux demain. Nous prenons donc collectivement un risque en essayant de rapprocher différents acteurs, mais seule la puissance publique le peut. Nous ne disposons pas encore du modèle. Il faut commencer par générer une impulsion et avancer de front sur le court, le moyen comme le long terme.

**Mme BUISSON** – Je rappelle que le rapport pose une vision et définit une méthode pour nous permettre de travailler collectivement un sujet complexe. La question énergétique inquiète les entreprises et englobe de nombreux acteurs. Nous ne posons pas seulement la question des compétences de chacun. Notre proposition consiste à jouer notre rôle, au sein d'un espace légitime, de fédérateur des compétences. Les syndicats d'électrification se sont dernièrement réjouis que le Département leur ait permis de travailler ensemble, pour établir un Schéma Départemental de Recharges Electriques. Notre apport a consisté dans le rassemblement des forces vives autour d'une même table. Il est de notre responsabilité de poser des visions de court, moyen et long terme, sans forcément détenir l'idée aboutie, mais avec la volonté d'agir. Nous vivons une période d'attentisme : les gens attendent des solutions. Concernant Corrèze Rénovation Energétique, nous sommes en train de dresser un bilan avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux escomptés. Nous devons donc revoir notre mode de fonctionnement pour le rendre plus efficient. Il ne faut pas se retrancher derrière ses compétences et se priver d'émettre des idées. L'énergie et l'électricité constituent un sujet collectif qui nous oblige à trouver des solutions durables pour notre territoire et ses habitants.

**M. BOUZON** – Il n'est pas question d'un manque de courage de la part de l'opposition, mais de son rôle d'interrogateur des projets d'avenir du Département.

**M. LE PRESIDENT** – Nous sommes d'accord, mais il faut finir par prendre des décisions, on ne peut pas perpétuellement s'interroger. En réponse à Madame TAYSSE, le sujet n'est pas de glorifier un homme. Nous sommes bien peu de choses et nos noms ne marqueront pas l'histoire. Mais sans volonté ni initiative, rien ne peut voir le jour. Le territoire est façonné par des hommes et des femmes. Certains réussissent, parce qu'ils font la différence. Il n'est pas question de gloire, mais d'action. J'ai personnellement fermé ma société pour devenir Président du Département, alors que j'aurais pu produire de l'énergie, la stocker et la vendre. C'est très exactement ce que nous devons faire, mais collectivement.

Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 101 relative à Corrèze Bouclier Energétique  
est adoptée à la majorité par 29 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.*

RAPPORT N° 102

ORGANISATION TERRITORIALE DES FORCES DE SÉCURITÉ EN CORRÈZE

**M. PETIT** — Le Président de la République s'est engagé à créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie au cours du quinquennat, afin de proposer une offre de sécurité prenant en considération les préoccupations des élus et les spécificités des territoires. Dans ce cadre, Monsieur le Préfet de la Corrèze a engagé une concertation à travers 3 réunions d'arrondissement avec les maires, et sollicite l'avis du Conseil Départemental. Cet engagement est repris au travers du projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur, actuellement en discussion au Parlement. Je vous propose d'adopter l'avis suivant :

« Le Conseil départemental de la Corrèze émet un avis favorable au projet de renforcement de la sécurité publique de proximité, notamment en zone rurale, où le maillage a été particulièrement mis à mal ces dernières années. Il reste très vigilant à ce que l'effort du Gouvernement en zone gendarmerie ne se traduise pas par une redistribution simple des effectifs de gendarmerie ni une diminution des moyens en zone police.

En zone police, le Conseil Départemental de la Corrèze réaffirme son attachement aux 3 circonscriptions de police avec les commissariats de Brive, Tulle et Ussel, et appelle l'Etat à garantir en totalité les effectifs réels qui leur sont alloués, ainsi que les moyens financiers, et à les conforter à la mesure des besoins.

En zone gendarmerie, le Conseil Départemental de la Corrèze demande à l'Etat de garantir les moyens humains des 3 compagnies de Brive, Tulle et Ussel, ainsi que les effectifs réels complets de leurs brigades, tout comme leurs moyens financiers, et de les conforter à la mesure des besoins. Il souhaite la création d'une nouvelle brigade fixe sur le territoire de l'Agglomération de Brive, où la sécurité doit être renforcée compte tenu des enjeux spécifiques en zone périurbaine, et la création de 2 brigades mobiles d'intervention départementale, appelées à intervenir en fonction des besoins sur les secteurs nécessitant une présence renforcée des forces de gendarmerie ».

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 102 relative à l'organisation territoriale des forces de sécurité en Corrèze est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 103

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2022

**M. COMBY** — Le contexte de la décision modificative (DM) est compliqué par l'augmentation du coût de la vie, qui touche les départements comme les ménages. La hausse des prix de l'énergie impacte tout le monde. L'impact pour le Département est évalué à 1 M€ pour 2022 et devrait atteindre 3 M€ en 2023. L'impact de l'inflation est estimé à 1,8 M€ sur les marchés routiers passés en 2022. Nous avons ajouté 900 000 € cette année sur les travaux de terrassement routier. A ceci s'ajoutent 9 M€ provenant de décisions gouvernementales : augmentation du point d'indice des ressources humaines (1,6 M€), Ségur de la Santé (3,6 M€), revalorisation de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et du rSa...

Malgré ce contexte compliqué, nous avons assuré une gestion optimisée des finances de la collectivité, notamment parce que les droits de mutation ont continué à augmenter en 2022, ce qui traduit la bonne dynamique de notre département. Cependant, nous ne pouvons garantir que cela durera. L'équilibre budgétaire est donc contraint par des recettes incertaines et des dépenses en hausse. Nous souhaitons poursuivre le désendettement du département (à hauteur de 10 M€ supplémentaires) tout en maintenant les investissements au service des Corrégiens.

Nous proposons donc dans cette décision modificative, avec beaucoup d'incertitude et peu de visibilité sur les années à venir, une gestion responsable, tout en développant le territoire, en continuant à maîtriser nos dépenses et en nous désendettant, grâce à l'utilisation de recettes supplémentaires au service des solidarités humaines auprès des Corrégiens. La décision modificative consiste dans des ajustements budgétaires pour accélérer le désendettement et anticiper les contraintes à venir. Nous intégrons la provision de DMTO en dépenses imprévues, répondons à quelques besoins de financement concernant l'investissement. Les recettes supérieures aux prévisions concernent le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée), plus élevé que les estimations, et nous permettent de réduire l'emprunt en reprenant le solde de la provision votée en avril dernier.

Concernant la section de fonctionnement, suite à la dissolution du syndicat d'abattage, il nous faut inscrire 460 000 € de recettes en moins, équilibrées par l'augmentation des recettes de DMTO (estimés cette année à 35 M€). Nous réintégrons le rSa, qui était rattaché au CA (Compte Administratif) 2021 pour 8,32 M€ (rattachement effectué chaque année depuis 3 ans provisionné sur le budget de l'année N), et reprenons la provision de DMTO de 25 M€ votée en avril dernier. Quant aux dépenses, nous avons besoin de financer 945 000 €, en diminuant du même montant nos dépenses imprévues, ceci afin d'entretenir les collèges (15 000 €) et les routes (174 000 €). Concernant la masse salariale, 530 000 € sont liés à l'augmentation du point d'indice. Dans les 84 000 € de la cohésion sociale, 50 000 € sont dévolus aux bourses d'étudiants. Ces 3 lignes représentent 945 000 €, qui s'équilibrent grâce à la diminution équivalente des dépenses imprévues. Le rSa est inscrit en dépenses de fonctionnement et provisionné sur l'exercice 2022, comme nous l'avons fait pour 2020 lors de la DM 2021, et lors de l'année précédente.

Nous virons 10 M€ vers l'investissement pour diminuer d'autant l'emprunt et maintenons 15 M€ dans les dépenses imprévues. Le remboursement de la TVA représente 1,15 M€ de plus que le montant voté en avril, ce qui nous permet de faire face à quelques dépenses. L'emprunt passe de 25 M€ à 15 M€, et au lieu de nous désendetter de 5 M€, nous nous désendettions de 15 M€. La recette de TVA nous permet d'apurer un compte par rapport à la nomenclature M52 et M57 qui sera mise en place le 1<sup>er</sup> janvier prochain. 548 000 € supplémentaires sont inscrits pour les aides aux communes. Concernant le pôle de Neandertal, les études avancent plus vite que prévu, justifiant l'ajout de 185 000 € et l'acquisition d'un logiciel. Enfin, une écriture concerne le syndicat d'abattage. L'équilibre budgétaire en investissement atteint 1,2 M€.

**Mme BOISSIERAS** – Vous proposez au vote aujourd’hui une décision modificative au budget principal adopté le 8 avril dernier. Cette décision consiste principalement en une reprise de la totalité des recettes DMTO d’un montant de 25 M€, qui avaient été affectées en provision. Nous nous étions alors interrogés sur la pertinence d’une telle épargne de précaution, alors que tous les voyants socioéconomiques avaient viré au rouge et présageaient de grandes difficultés financières, tant pour les individus que pour les collectivités, au sortir d’une crise sanitaire génératrice d’une inflation galopante, considérablement aggravée par le déclenchement de la guerre en Ukraine avec, pour conséquence, une envolée faramineuse des coûts de l’énergie. Nous avons bien perçu alors que le soutien du Conseil Départemental aux Corrèziens serait indispensable. C’est pourquoi nous vous avons suggéré de mobiliser cette manne exceptionnelle immédiatement. Je reprends mon intervention du 8 avril : *« Certes, les montants perçus depuis 2017, supérieurs à 20 M€, résultent d’une conjoncture favorable du marché de l’immobilier, mais pourquoi ne pas les mobiliser, au moins pour partie, en faveur des Corrèziens, pour faire face à une situation exceptionnelle, les flécher vers la mobilité ou l’habitat par exemple ? Pourquoi attendre ? »*

En conclusion de ce rapport (je parle toujours de celui d’avril), vous dites que le Département doit se tenir prêt à assurer des coûts de fonctionnement exceptionnels, à soutenir nos citoyens face aux crises. Mais vous n’en avez rien fait. Vous avez attendu de voir, attendu de mesurer l’impact de l’inflation et des nouvelles mesures gouvernementales. Et c’est aujourd’hui, en fin d’exercice, que vous ressortez la noisette. 10 M€ consacrés au désendettement, comme le préconisait Bernard COMBES en avril, et 15 M€ pour les dépenses imprévues, dont une grande partie ne sera pas dépensée sur ce même exercice. Si vous avez l’ambition de mettre en œuvre les premières mesures de Corrèze Bouclier Énergétique, nous doutons fort de la rapidité de leur efficacité. Cela vous permettra d’afficher des résultats comptables flatteurs pour 2022, mais qui auront bien peu d’intérêt pour nos concitoyens, qui sont déjà nombreux à grelotter dans leurs chaumières alors que l’hiver montre seulement son nez. Ces mesures arrivent bien trop tard. Vous vous targuez de pragmatisme et de pertinence, mais nous pensons qu’il eût été pragmatique et pertinent d’engager ces mesures dès avril, afin qu’elles soient utiles aux Corrèziens dès à présent.

Je veux préciser qu’il est inutile de nous faire la leçon sur l’anticipation et le courage, car je pense que nous en avons fait preuve le 8 avril.

**M. LE PRESIDENT** – J’étais d’accord avec Monsieur COMBES sur le fait que le désendettement pouvait constituer une solution. Mais nous ne savions pas alors si nous prendrions réellement la foudre et avons décidé de nous laisser la possibilité de la DM pour nous adapter. Pour le reste, qu’auriez-vous dit si « l’homme fort du Département » s’était amusé à établir un plan, en pleines élections législatives ? La politique doit avoir du sens, il n’y avait pas d’urgence à mettre des mesures en œuvre à ce moment-là, car des aides étaient déjà mobilisables. Nous attendions de voir comment évoluerait la conjoncture. Nous avons cherché à rester corrects en pleine période électorale. Je comprends parfaitement vos arguments et les applaudis, mais nous avons des choix pour des raisons précises.

**M. COMBES** — Nous voterons en faveur de cette délibération, et nous votons d’ailleurs très souvent pour. Je veux rappeler à chacun sa responsabilité et le regard qu’il porte sur la nôtre. Je ne suis pas certain de l’inconséquence politique des gens de gauche. Je n’attends pas de dissolution pour être réélu, puisque je ne suis pas Député. Comme le Département ne peut être dissout, nous sommes saufs au moins jusqu’au 31 mars 2028. Nous votons très souvent positivement, parce que nous avons une conscience aiguë de nos responsabilités politiques. Mais il arrive que nous fassions valoir une vision différente. Nous ne votons pas contre la droite ou pour la gauche par principe. Ne vous retranchez pas derrière une vision politicienne, les Corrèziens n’en ont pas besoin. Nous vous accompagnons dans des politiques qui nous paraissent justes, nous demandons parfois des modifications parce que nous sommes animés par le principe démocratique. Il ne faut surtout pas laisser la démocratie s’étouffer, on sait ce que cela donne. Nous sommes d’accord pour la transition énergétique, mais nous n’avons pas voté favorablement, car nous pensons qu’elle peut prendre d’autres formes.

**M. LE PRESIDENT** – Ce n'est pas de cela que je parlais lorsque j'ai abordé la question de la responsabilité. Imaginer le long terme implique une prise de risque, c'est en cela que je parlais de responsabilité. Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 103 relative à la Décision Modificative n° 1  
du budget principal pour l'exercice 2022  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2022

**M. COMBY** – Je rappelle que le Centre Départemental de Santé a été mis en place le 9 septembre 2019 à Egletons. Le siège est complété d'antennes à Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac et Bort-les-Orgues. Il emploie actuellement 12 médecins ayant réalisé, en 2022 et à ce jour, 27 245 actes. Le nombre de déclarations "médecin traitant" s'élève à 5 784, contre 2 900 l'année dernière, soit quasiment le double. 40 000 appels ont été recensés contre 20 000 l'an passé.

La décision modificative ne concerne pas la section de fonctionnement, mais les investissements. Les crédits doivent être abondés à hauteur de 28 640 € pour un serveur vocal interactif (10 845,60 €), et pour le déploiement de l'outil informatique métier (17 794,40 €). Les crédits non utiles pour le moment sont diminués d'autant (achat de matériels de bureau et de téléphonie). La décision modificative porte donc sur l'équilibrage de l'investissement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 104 relative à la Décision Modificative n° 1 au budget 2022  
du Centre Départemental de Santé  
est adoptée à l'unanimité.*

Je profite de ce rapport pour saluer le travail d'Anne POUDRET, qui nous quitte pour un poste de DGA (Directeur Général Adjoint) des opérations sociales dans le Puy-de-Dôme. Le Centre Départemental de Santé est un peu son bébé. Merci pour ces années au service de la Corrèze et pour cette belle réalisation. Merci également aux équipes.



RAPPORT N° 105

**AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET PAR L'ASSEMBLÉE  
ET TAUX ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET  
SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX —  
VALEUR DU POINT GIR DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE LA SECTION TARIFAIRE DÉPENDANCE  
DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES**

**M. COMBY** — Avant que le budget ne soit voté au mois d'avril prochain, le Président est en droit de recouvrer les recettes et de mandater les dépenses de fonctionnement à hauteur de celles inscrites en 2022. Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital. Il doit obtenir l'autorisation du Conseil Départemental pour mandater le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022. Il vous est également demandé d'ajuster des autorisations de programme et d'en valider de nouvelles. Cela concerne le budget principal, le budget du Centre Départemental de Santé et du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

De plus, la délibération porte sur le taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux. C'est le département qui détermine leur objectif d'évolution des dépenses, en fonction de l'analyse annuelle des besoins de chaque établissement. Il vous est proposé de reconduire à l'identique les engagements de soutien financier aux établissements de compétence départementale (établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, établissements du secteur de l'enfance et ceux concernés par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Cela permet d'arrêter le budget, le prix de journée et les dotations, ainsi que le point GIR. La réponse à la situation actuelle fera l'objet d'un soutien individuel et d'un suivi, en fonction de la réalité de l'activité et d'indicateurs de gestion, dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Mme TROYA** — Monsieur le Président, aujourd'hui, dans ce rapport, vous nous proposez de « reconduire à l'identique nos engagements de soutien financier aux établissements », soit un taux d'évolution des dépenses de 0 %. Vous parlez pourtant de soutien financier. Or, le pays connaît une inflation de 6,2 %, qui impacte les Corréziens, que ce soit pour l'énergie ou l'alimentation. Il en est de même pour les budgets de tous les établissements. Si l'Assemblée vote aujourd'hui 0 % d'augmentation du taux d'évolution des dépenses, comment les établissements peuvent-ils équilibrer leur budget ? Doit-on réduire le chauffage, l'alimentation des résidents, les produits d'entretien, le ménage... ? Doit-on couper les biscottes en 2 ? Les établissements doivent-ils diminuer leurs charges d'amortissement en arrêtant le renouvellement de matériel (lits et fauteuils nécessaires aux résidents) ? Comment les établissements peuvent-ils y arriver ?

Vous allez nous parler de leur réserve financière. La réserve de compensation des déficits sert à faire face à des situations exceptionnelles, des pertes de revenus liées à une baisse d'activité ou à des impayés. Ces réserves sont difficiles à constituer et épuisables. Elles sont déjà sollicitées. Où ira-t-on puiser en 2024 ? Dans la réserve de compensation des charges d'amortissement qui sert à compenser les amortissements des projets d'investissement ? Cela signifie que nos établissements ne peuvent plus investir alors qu'ils en ont besoin, tant pour les résidents que pour l'attractivité des métiers.

Je vous le demande, Monsieur le Président, que doit-on faire ? Vous vous êtes ému, il y a quelques mois, du sort de nos résidents. Pensez-vous à eux en prenant de telles décisions ? Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour aider les établissements et cela dès aujourd'hui.

Nous ne pouvons donc pas voter ce rapport et vous ne le pouvez pas non plus.

**M. LE PRÉSIDENT** – Le taux de 0 % est voté tous les ans. Mais l'augmentation a atteint 5,8 % en 7 exercices. En 2013, le taux était de 0 %, et l'augmentation a finalement été de 2,73 %. Nous traversons une période grave pour l'ensemble des Français, mais elle ne doit pas justifier des augmentations illégitimes. Aujourd'hui, certains prix de journée atteignent 7 €, voire 14,78 €. Je peux produire les EPRD (Etats prévisionnels des Recettes et des Dépenses). Les situations étant très disparates, notre objectif est d'établir des dialogues de gestion précis. Les réserves ne constituent un sujet que pour certains établissements. Nous devons analyser ce que nous ferons, exercice par exercice. Si certains prix de journée restent astronomiques, nous apporterons un soutien adapté. Nous ne demanderons jamais que les investissements soient amputés. Nous les avons toujours suivis. Dans un souci d'équité, nous avons freiné quelques établissements dont les demandes étaient disproportionnées.

Une question politique se posera dans un second temps : laisser ceux qui ne bénéficient pas de l'aide sociale se débrouiller. Le Département devra-t-il continuer à jouer le rôle d'amortisseur des prix de journée, ou arrêter les prix de journée sur la tarification sociale, laissant aux établissements assumer la responsabilité d'augmenter ou non leurs tarifs ? Très honnêtement, je suis favorable à cette seconde solution. Il n'est pas possible de demander continuellement au Département de jouer les pompiers, et de faire ce que l'on veut lorsque tout va bien. Chacun doit assumer la responsabilité qui est la sienne. J'ai rarement vu des Conseils d'administration en désaccord avec les propositions qui leur étaient faites. Je leur ai souvent demandé de retravailler leur copie, et ils l'ont fait. Vous dites que le Département ne pense pas aux résidents. Il faut également penser aux familles qui souffrent déjà et ne peuvent pas supporter une augmentation de 300 ou 400 € par mois.

Il faut trouver un juste équilibre, et c'est ce que nous vous proposons. Nous allons analyser la liste des prix de journée, arrêter un tarif comprenant l'évolution normale de 3,5 %, mettre de côté la facture énergétique, et traiter les cas problématiques en avril, en apportant notre soutien, soit en investissement, soit en fonctionnement, en fonction des besoins réels. Nous allons écrire à l'ensemble des établissements et vous adresserons le courrier, pour expliquer notre choix. Les services devront assumer un peu plus de travail en termes de dialogue de gestion, mais jusqu'ici des solutions ont toujours été trouvées.

En 2022, avec un taux voté de 0 %, l'augmentation moyenne des prix de journée a été de 0,89 %. L'année 2023 connaîtra forcément une hausse elle aussi, même si nous votons un taux 0. Les directeurs veulent rester libres. Alors devons-nous laisser les Conseils d'administration fixer les tarifs (hors aide sociale) ? Nous ouvrirons rapidement le débat. Avec les services d'aide à domicile, la liberté a très bien fonctionné. Il faut tester ce que cela donnera avec les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous devons également travailler la question du nombre de places. La Corrèze est très bien dotée, mais la répartition présente des disparités. Pour l'instant, le déséquilibre est surtout lié à un manque de personnel ou à des difficultés de management. Mais un déficit lié à un manque de lits est compliqué à gérer. Nous devons réaliser quelques ajustements.

Bien sûr que nous pensons aux résidents et aux établissements. Nous ne les avons pas soutenus tout au long de la crise sanitaire pour les lâcher ensuite. Je rappelle enfin que, si les résidents se trouvaient à domicile, il leur faudrait bien assumer la hausse de leurs dépenses énergétiques. Il est donc judicieux d'isoler cette dépense pour disposer d'une visibilité sur la question. Nous ne sommes pas favorables à l'augmentation systématique, mais à une hausse adaptée en fonction d'éléments discutés.

Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 105 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2023 avant le vote du budget par l'Assemblée et taux annuel d'évolution des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux — Valeur du point GIR départemental pour le financement de la section tarifaire dépendance des établissements d'accueil des personnes âgées est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.*

RAPPORT N° 207

POLITIQUE CULTURELLE 2023

**M. LESCURE** — Pour favoriser une culture proche des Corrèziens et des territoires, nous apportons un soutien important et constant aux projets et aux acteurs culturels. Ce soutien s'est d'ailleurs poursuivi durant les 2 années de crise sanitaire, avec un maintien des subventions aux associations à un niveau constant pour accompagner nos partenaires locaux. Ce soutien aux acteurs culturels a permis de préserver le tissu associatif corrézien, notamment en milieu rural. En effet, les indicateurs positifs constatés en 2022 se confirment et s'amplifient, avec une augmentation du nombre global d'associations accompagnées (qui passe de 337 en 2022 à 402 en 2023), une augmentation de la densité des projets présentés, des ateliers d'éducation artistique qui touchent de plus en plus d'élèves et leur offrent des parcours de plus en plus complets, des projets mobilisant les ressources locales pour les 8 classes orchestre de la Corrèze.

Je vous propose donc d'accompagner les activités culturelles en Corrèze en portant pour 2023 les crédits dédiés aux acteurs culturels à 1,524 M€, soit une augmentation d'enveloppe de 7 000 €. Cette hausse permettra notamment d'apporter une aide aux classes orchestre dans les collèges, véritable instrument de démocratisation culturelle, dans le cadre de notre Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, récemment adopté pour la période 2022/2028.

Afin de donner, dès à présent, aux associations la visibilité nécessaire pour préparer leurs projets 2023, je vous propose de valider les montants suivants : 262 000 € pour les actions culturelles des territoires de 302 associations, 812 000 € pour les événements à vocation départementale de 34 associations et festivals, 30 000 € pour les 42 ateliers d'éducation artistique bénéficiant à 2 700 élèves, 420 000 € pour les 18 structures du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

**Mme TAYSSE** – Je souhaite parler du Centre d'Art Contemporain de Meymac, dont la subvention se voit amputée de 5 000 € par rapport à la subvention antérieure. J'étais présente, il y a quelques jours, lors de la signature du contrat interrégional de Massif. J'ai écouté attentivement quels étaient les axes ciblés par cette docte et digne Assemblée, qui a beaucoup d'intérêt financier pour les politiques publiques à venir. J'ai noté que le Centre d'Art Contemporain se trouvait dans son viseur, dans le bon sens du terme : en cours de labellisation, il devait être un pôle d'attractivité et de rayonnement essentiel pour le territoire haut-corrézien. Cela m'a convaincue que la mesure que vous proposez n'est pas pertinente.

J'ai mené ma petite enquête. Le Centre d'Art Contemporain constitue une richesse extraordinaire en Limousin (Vassivière, Rochechouart, Meymac). C'est une manne. Essayons de conserver nos atouts plutôt que de les saborder. La Directrice de ce Centre a fort malheureusement oublié, lors d'un jour d'inauguration, de saluer sa Majesté le Département. Elle rattrapa sa faute en s'excusant auprès de qui de droit, mais certains ont la mémoire longue et la rancune tenace. La voilà donc sanctionnée par une perte sèche de 5 000 €. Mais elle ne compte pas beaucoup dans le paysage. Ce qui importe, c'est l'intérêt général des Corrèziens et des Hauts-Corrèziens en particulier. En effet, le noyau dur en termes de structure se trouve désormais à Meymac et son Centre d'Art Contemporain, qui bénéficie de l'aide de l'Etat, de la Région et peut-être bientôt du Contrat Interrégional de Massif.

Je pense qu'en politique la vexation momentanée doit rester au placard, pour ramener sur le devant de la scène l'intérêt général. Les lotos et autres sauteriers sont abondants en Haute-Corrèze et amènent la joie dans les foyers. Mais la culture ne doit pas se résumer à ces événements. Je défends ardemment la Haute-Corrèze, déshéritée par rapport aux autres bassins, et propose que nous restaurions au Centre d'Art Contemporain la dotation dont il était pourvu jusqu'à présent.

Monsieur LESCURE a été relativement sensible à ma proposition en Commission. Je vous propose donc de revoir la copie dès aujourd'hui. Si ce n'est pas le cas, sachez que je ne lâcherai jamais l'affaire.

**M. LE PRÉSIDENT** – Cela n'en fera jamais qu'une de plus. Ce n'est pas la première fois que la directrice snobe le Département, alors qu'il constitue l'un des plus gros partenaires de la culture. Si nous devons être vexés, alors nous le serions depuis longtemps. Le sujet n'est pas là. D'autres directeurs ont compris nos arguments, je pense notamment à la Scène Nationale, qui bénéficiait d'une aide conséquente, mais blacklistait des artistes corréziens. Nous sommes parvenus à trouver des solutions, d'autant qu'une double subvention lui est accordée (soutien classique et orientation du Département).

Cela fait un moment que nous demandons au Centre d'Art Contemporain de cesser de se réunir exclusivement à Limoges. La Corrèze n'est-elle pas digne d'accueillir ses réunions? Par ailleurs, ses dépenses en documents représentent 25 000 € de son budget principal annuel. Je pense qu'il est possible de réduire la voilure dans des périodes comme celle que nous traversons. Enfin, il mène des actions hors les murs, à l'étranger, mais jamais en Haute-Corrèze. Il n'exerce pas de rayonnement local et ne soutient pas nos artistes.

Des discussions seront menées avec la Directrice et nous verrons ce que nous pouvons faire. Mais elle doit respecter l'ensemble de ses financeurs, et pas seulement la Région. La labellisation de Centre d'Art Contemporain d'intérêt national repose la question des financements, car les conventions de Massif génèrent de nouveaux apports financiers, pouvant permettre aux collectivités de reprendre un peu de souffle et d'apporter leur soutien à d'autres associations et structures. Nous devons donc avoir une discussion de fond, analyser la stratégie de la Directrice et contrebalancer l'apport du Massif Central par la promotion d'artistes corréziens.

**Mme TAYSSE** – Je considère que c'est une alerte. Si le message est entendu, la copie sera révisée.

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous ne sommes pas fermés à la discussion. Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 207 relative la politique culturelle 2023  
est adoptée à la majorité par 37 voix pour, 1 abstention.*

RAPPORT N° 106

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET  
LE SDIS DE LA CORRÈZE POUR LA PÉRIODE 2022-2024

**M. TAGUET** — Acteurs majeurs de notre dispositif de secours et de sécurité, nous sommes très attachés à l'action de nos sapeurs-pompiers corrèziens, auxquels nous renouvelons notre reconnaissance pour leur engagement quotidien. Le SDIS dispose d'une convention visant à mettre en relation ses objectifs avec les moyens du Département. Cette convention permet également la mise en œuvre de mutualisations, notamment en matière d'informatique comptable et budgétaire, de systèmes d'information géographique et de partenariats pour l'emploi des sapeurs-pompiers volontaires. Cette nouvelle convention correspond aux échanges que nous avons eus lors du dernier Conseil d'administration, en vue de la préparation du budget 2023.

Je vous propose donc de modifier les participations prévues dans le rapport et de les fixer à hauteur de 9,5 M€ pour 2022 (montant déjà intégralement versé), et de 10,1 M€ pour 2023.

**M. LE PRÉSIDENT** – En 2023, nous voterons une convention pluriannuelle à l'issue de la construction.

**M. DARTHOU** – En tant que Président du Conseil d'administration du SDIS, je tiens à vous remercier. Depuis 2 ans, ce sont 2 M€ qui ont été injectés, soit par l'intermédiaire du Conseil départemental, soit par celui des communes qui, je tiens à le souligner, contribuent à parts égales à l'augmentation du budget. Je souhaite m'adresser aux pompiers volontaires et professionnels : voir le budget d'une collectivité augmenter de 2 M€ en un an et demi est exceptionnel. Cela va au-delà de la politique de congratulations. Il y a les mots et il y a les actes. Nous bénéficions d'un acte fort, empreint de reconnaissance, pour faire évoluer notre SDIS. Nous avons du travail pour réinventer le SDIS de 2030/2040. Nous devons regarder vers l'avenir et établir quel service nous souhaitons rendre à la population. C'est pourquoi nous engagerons un dialogue avec les pompiers volontaires et professionnels, la Direction et l'Etat, pour rester les plus aptes à répondre au plus vite aux sollicitations opérationnelles, malgré des budgets de plus en plus contraints. Le SDIS a déjà réalisé 700 000 € d'économies, mais devra encore resserrer la surveillance de son budget.

Je vous remercie encore pour votre soutien, que je renouvellerai ce soir pour la Sainte-Barbe. La reconnaissance est également interdépartementale, puisque le SDIS de la Corrèze a grandement participé à l'extinction des feux en Gironde et sur l'ensemble de notre territoire tout au long de l'été.

**Mme VALLEE** – Nous saluons l'effort que constituent les 500 000 € supplémentaires pour le financement du SDIS. Comme cela a été annoncé lors du dernier Conseil d'administration, nous souhaitons, eu égard à l'effort fourni par les agglomérations et les communes, que le Département honore ses promesses de versement de la totalité de sa quote-part, aussi bien pour 2022 que pour 2023. Nous voterons favorablement ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je signale que le versement a déjà été effectué pour 2022. Pour 2023, nous verserons 10,1 M€, qui ne constituent pas un montant maximum, mais un montant exact. Nous n'incluons pas 2024 dans la triennale, parce que nous devons nous reposer la question de l'équilibre budgétaire après le double apport effectué à la fois par les communes et le Département. Nous établirons un nouveau budget adapté et stabilisé pour la période 2024/2028.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 106 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Corrèze pour la période 2022-2024 est adoptée à la majorité par 35 voix pour, 3 membres n'ont pas pris part au vote.*

RAPPORT N° 107

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES

**Mme DUBOST** – Le tableau des emplois budgétaires est un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions et modifications des emplois. Celui qui vous est proposé aujourd'hui enregistre des évolutions suite à des réussites aux concours, à des transformations de postes liées aux décisions des Commissions ad hoc d'avancement intervenues le 12 juillet 2022, et à des créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services au sein de la collectivité.

Au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau enregistre la transformation d'un poste suite aux Commissions ad hoc d'avancement.

*La délibération n° 107 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 108

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Mme CHAMBON** — Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

*Acte est donné sur la délibération n° 108 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.*



RAPPORT N° 201

**ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL :  
ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF « AMAC »**

**Mme MAURIN** – La question de l’attractivité des métiers dans le domaine social et médico-social se pose déjà depuis plusieurs années. La crise sanitaire n’a fait qu’aggraver le phénomène et mettre en lumière les conséquences de la pénurie de personnel. En parallèle, de nombreux rapports nationaux ont été publiés sur cet enjeu de société, sans traduction concrète pour les professionnels.

En Corrèze, bien avant la crise sanitaire, nous avons fait le choix de nous mobiliser pour le secteur de l’aide à domicile avec la mise en place d’un plan d’actions pour pallier la pénurie de personnel. C’est ainsi qu’est née, dès 2019, l’Académie des Métiers de l’Autonomie en Corrèze (AMAC), pour proposer une réponse concrète, coconstruite avec les services d’accompagnement à domicile, et aider à la formation et au recrutement d’aides à domicile. « 1 parcours, 1 contrat, 1 emploi » : ce triptyque résume le dispositif qui se décline en 3 volets :

- Le premier volet consiste dans un plan de communication construit avec les professionnels pour mieux véhiculer les valeurs et le sens de leur métier ;
- Le second point consiste dans un plan complet en faveur du recrutement, avec des immersions réalisées par les aides à domicile ambassadrices associées à une formation innovante ;
- Enfin, le dispositif prévoit un accompagnement dans l’emploi, pour renforcer la fidélisation des nouveaux recrutés, grâce à des formations flash sur 12 mois, et l’implication d’aides à domicile volontaires et formées pour les tutorer pendant 1 an.

Depuis son lancement, et malgré 2 années compliquées par la crise sanitaire, le bilan de l’AMAC est très positif, avec 109 personnes certifiées et 96 contrats de travail signés avec des SAAD corréziens. Preuve de son succès, ce dispositif est aujourd’hui reproduit dans d’autres départements.

Forts de cette réussite et pour apporter une réponse aux besoins de recrutement du secteur social et médico-social dans son ensemble, nous vous proposons aujourd’hui d’élargir la méthode AMAC en conservant le triptyque « 1 parcours, 1 contrat, 1 emploi ». Cette extension permettra de répondre aux besoins importants de recrutement dans le domaine social et médico-social, et visera de nombreux métiers de l’aide à la personne dans les établissements accueillant des personnes âgées, en situation de handicap ou de protection de l’enfance (aide-soignant, accompagnant éducatif et social, agent de service hospitalier, infirmier, cuisinier, éducateur spécialisé, surveillant de nuit, agent polyvalent, moniteur-éducateur, assistant de soins en gérontologie, moniteur d’atelier, technicien de l’intervention sociale et familiale, assistant familial ou maternel). Pour ce faire, une plateforme d’information et d’orientation sera chargée de développer des missions sur les volets de l’attractivité, du recrutement et de la fidélisation dans l’emploi.

Parallèlement, pour apporter une réponse adaptée et au plus près des besoins des employeurs, le dispositif sera déployé au travers de 6 territoires : Haute-Corrèze, Xaintrie-Argentat, Midi Corrèzien, Uzerche-Lubersac-Treignac, Bassins de Brive et de Tulle. Un comité de pilotage départemental sera installé et permettra de suivre la mise en œuvre du dispositif, et de bénéficier de l’expertise et des complémentarités utiles, tout en valorisant une dynamique partenariale. Par ailleurs, l’engagement des recruteurs étant essentiel pour ce type de dispositif, une convention de partenariat sera proposée à chaque établissement pour préciser les modalités et engagements conjoints, notamment concernant la promotion, la formation et le recrutement.

Nous mobiliserons une enveloppe de 816 000 € pour les 3 prochaines années afin de garantir des conditions optimales pour le déploiement de cet élargissement du dispositif AMAC. Nous traduisons donc aujourd'hui un de nos engagements de mandature pour renforcer les métiers de l'aide aux personnes, porteurs d'emploi et gages d'une meilleure qualité de vie pour les personnes accompagnées.

**Mme BOUCHETEIL** — 109 aides à domicile en 3 ans avec une formation de 4 heures par mois, ce n'est jamais assez, mais c'est toujours mieux que rien. Concernant le dispositif AMAC, l'intention est bonne et nous voterons en faveur de ce rapport. Il faut tout essayer tant la pénurie est grande. La Région est-elle ou sera-t-elle associée à cet acte 2 ? Je reste sceptique, mais je ne demande qu'à être convaincue. Le manque d'aides-soignants et d'infirmiers est encore plus prégnant que dans d'autres métiers, conduisant parfois à refuser d'accueillir des patients et résidents. Des formations qualifiantes existent déjà et nécessitent un diplôme. J'ai donc du mal à comprendre quel est véritablement l'apport de l'AMAC sur ce point. J'aimerais connaître la part des crédits d'Etat dans l'enveloppe de 816 000 €. Je souhaite également faire un point sur les Assises de l'Autonomie, d'abord planifiées pour le premier trimestre 2022, puis reportées à l'automne. Quid de l'avenir des ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie), du questionnaire adressé aux prestataires et aux mairies ? Enfin, concernant les services de l'autonomie, on nous a indiqué lors de la conférence qui s'est tenue cette semaine à Paris, que les négociations avec l'Etat pour le futur cahier des charges sont désormais terminées. Le cahier des charges sortira en juin 2023. Les départements ont-ils été associés à ces négociations ? J'émetts quelques inquiétudes, car 2023 se profile, et l'échéance maximum est fixée à 2025.

**M. COMBES** — Le sujet est majeur en Corrèze étant donné le vieillissement de sa population. J'aimerais savoir quels sont les départements copieurs du dispositif AMAC. Certaines copies sont parfois assez pâles, mais d'autres peuvent constituer des versions améliorées.

**M. LE PRESIDENT** — Lorsque j'ai fait allusion à la copie, je parlais bien sûr de son caractère valorisant pour celui qui est copié. Concernant les métiers du secteur, ceux qui sont exercés en établissements exigent un niveau de qualification plus élevé que pour les aides à domicile. Mais nous avons démontré que nous étions capables de travailler avec les instituts de formation. Notre démarche s'inscrit aussi dans la promotion sociale et l'établissement de passerelles entre les niveaux. Je souhaite également que nous nous penchions sur les groupements d'employeurs, car certains hôpitaux recourent au stage dès 3 mois, voire d'emblée. Ce processus finira par vider nos établissements. Quant aux questions portant sur les ICA et les Assises, le sujet sera rediscuté lors d'une prochaine réunion de Commission, au cours de laquelle un calendrier précis sera établi.

**Mme MAURIN** — Concernant le questionnaire adressé aux partenaires, nous avons reçu 163 réponses. 90 % connaissent les Instances de Coordination, 88 % les missions et 50 % les contacts.

**M. LE PRESIDENT** — Je souhaite qu'un groupe de travail élabore la stratégie du Schéma pour 2023 concernant les ICA. Au sujet des SSIAD (Services des Soins Infirmiers à Domicile)/SAAD, notre position est claire. Nous n'hésiterons pas à attaquer toute décision de fusion devant le Tribunal Administratif, principalement parce que, dans un SAAD, la personne âgée conserve le pouvoir de choisir, ce qu'elle ne pourra plus faire au sein d'un SSIAD/SAAD. Nous proposons que tous les SSIAD et SAAD sectorisés soient liés par une convention pluriannuelle globale, ou qu'un accord global départemental maintienne le mode de fonctionnement actuel. Je rappelle que l'une de nos délibérations nous interdit de créer de nouveaux SAAD.

L'autre vaste sujet que nous avons ouvert dans le cadre de la loi Grand Age concerne la répartition des GIR. Quel est le rôle des départements et que sont-ils appelés à financer ? Qu'est-ce qui relève du soin ? Nous ne voulons pas perdre notre prérogative sur les SAAD. La loi n'est pas très claire, c'est pourquoi nous tenons à ce que le prochain décret précise un certain nombre de points. L'Etat effectue un tour d'horizon des territoires pour recueillir des solutions. Nous verrons si notre proposition est digne d'intérêt ou si elle fait l'objet de réserves. Dans tous les cas, en 2023, les SSIAD continueront à fonctionner comme ils le font actuellement, jusqu'à la sortie du décret (attendu pour juin). La seule précision fournie par l'Etat concerne les personnels éligibles au Ségur. Nous avancerons au moins sur ce point et ferons le nécessaire.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 201 relative à l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social :  
élargissement du dispositif « AMAC »  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION  
DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**Mme MAURIN** – Le Département dispose d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance. Cette délégation a été confiée initialement à la Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité, puis à la Fondation Partage et Vie depuis 2017. Le rapport d'activité annuel 2021 du délégataire a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui s'est réunie le 11 octobre 2022.

Fin 2021, Corrèze Téléassistance comptait 6 209 abonnés, chiffre stable par rapport à 2020. Le service a également traité 106 600 alarmes, soit une moyenne de 292 alarmes par jour, dont 6 600 concernant des situations d'extrême urgence. Au-delà de cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme a réalisé 58 600 appels de convivialité en 2021. Il est à noter que Corrèze Téléassistance a également assuré la gestion de prise de rendez-vous dans le cadre de la période vaccinale, de janvier à août 2021.

La participation financière des abonnés comprend une part pour l'installation, variant de 15 à 90 € par mois, et une part pour l'abonnement, variant de 18 à 40 € par mois, selon le contrat. Cette participation est restée inchangée depuis 2013. Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public qui s'est élevée à 580 106 € pour 2021.

La présente délégation arrive à échéance le 31 décembre 2022, mais je vous rappelle que la Commission Permanente a décidé de proroger le délai d'1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**Mme BOUCHETEIL** – A quoi sera dévolue cette année supplémentaire ? Feron-nous un bilan pour déterminer si nous reconduisons le dispositif ?

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous prendrons position sur la reconduction en février. Les services étudient la question. Une offre concurrentielle et très large existe déjà. La question est : dans le cadre du service public, sommes-nous capables de proposer un service plus innovant ? Beaucoup de familles s'interrogent, par exemple, sur la surveillance de leurs propres parents. Devons-nous nous impliquer et moraliser quelque peu le sujet, comme nous l'avons fait avec la téléassistance ? Nous devons nous interroger sur la pertinence d'octroyer 900 000 € à un service concurrencé. Nous en débattons lors du Conseil Départemental de février, mais nous pouvons également en échanger en amont.

Je vous propose de passer au vote.

*Acte est donné sur la délibération n° 202 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport d'activité 2021.*

RAPPORT N° 203

**MODIFICATION DES MONTANTS DE RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX  
EN APPLICATION DE LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022**

**Mme BARTOUT** – Dans le cadre de notre politique de la protection de l'enfance, l'accueil chez les assistants familiaux constitue une spécificité corrézienne à laquelle nous sommes très attachés. Le Conseil Départemental dispose d'un réseau de 169 assistants familiaux, agréés à titre permanent. Privilégiés parmi les différentes modalités de placement dans notre département, ils accueillent près de 75 % des enfants confiés et occupent donc une place primordiale dans la chaîne des acteurs œuvrant pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes confiés au Département.

En février 2022, une loi a été votée avec pour objectif d'accroître l'attractivité de la profession et d'améliorer la rémunération des professionnels. Pour les assistants familiaux corréziens, nous avons déjà fait le choix d'appliquer des montants de rémunération supérieurs aux minimums légaux, dès l'accueil d'un second enfant. Plus récemment, et dans la lignée de cette loi, un décret paru le 30 août 2022 est venu définir de nouveaux montants minimums de rémunération à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'ajuster les rémunérations des assistants familiaux corréziens, suite à cette nouvelle réglementation, en conservant les rémunérations les plus favorables entre celles actuellement pratiquées et celles établies par le décret. Il est également proposé de maintenir l'échelle progressive des rémunérations, en fonction du nombre d'enfants accueillis. Ces nouvelles rémunérations seront appliquées de façon rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ces rémunérations passeront donc de 1 328 à 1 678 € pour l'accueil d'1 enfant, de 2 350 à 2 642 € pour l'accueil de 2 enfants (soit près de 200 € de plus que le minimum légal), de 3 525 à 3 605 € pour 3 enfants (soit 350 € de plus que le minimum légal), de 4 700 à 4 745 € pour 4 enfants (soit 700 € de plus que le minimum légal) et de 5 875 à 5 885 € pour 5 enfants (soit 1 100 € de plus que le minimum légal).

**Mme BOUCHETEIL** – Nous voterons bien évidemment en faveur de ces revalorisations, pour un métier ô combien difficile et souffrant d'un réel manque d'attractivité, avec des difficultés de recrutement et une vague importante de départs en retraite. Il semble néanmoins que la profession se plaigne des montants des indemnités d'entretien et des remboursements kilométriques. Or, rien n'est indiqué dans le rapport à ce sujet. Envisagez-vous une réévaluation au regard de l'inflation, en sachant que la dernière révision remonte à 2019 ? Pourquoi ne pas remettre en place les remboursements kilométriques ?

**M. LE PRESIDENT** – Ces points sont abordés avec les organisations syndicales. Les négociations sont en bonne voie.

**Mme TAYSSE** – Que prévoyez-vous en matière de formation ? Il est très important d'être bien outillé pour exercer ce type de métier. Les enfants et adolescents faisant l'objet de mesures de placement sont parfois très difficiles. Ces personnels doivent être accompagnés pour ne pas se décourager.

**M. LE PRESIDENT** – Les formations sont délivrées très régulièrement (7 par an). 20 nouveaux arrivants ont été formés cette année (contre 5 départs). Cela apporte un peu de souffle, mais ne règle pas le problème pour 2023, car un seul enfant peut être confié la première année. C'est pourquoi nous avons augmenté la rémunération à compter du premier enfant, car une mutualisation peut commencer à s'établir lorsqu'ils sont plusieurs.

**Mme TAYSSE** – Le multi-accueil permet, en outre, d'héberger sous le même toit des fratries. Les enfants cabossés par un milieu familial qui n'est pas capable d'assurer leur éducation ne doivent pas être dispersés à travers plusieurs organismes. Cela crée des situations dramatiques. Mieux vaut les maintenir ensemble.

**M. LE PRESIDENT** – Nous évitons toujours de séparer les fratries, sauf décision de justice.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 203 relative à la modification des montants de rémunération  
des assistants familiaux en application de la loi du 7 février 2022  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

FONDS SOCIAL EUROPÉEN FSE+, PÉRIODE 2021-2027 :  
ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PAR LE DÉPARTEMENT  
EN SA QUALITÉ D'ORGANISME INTERMÉDIAIRE

**M. SOLER** — Le Fonds social Européen est un fonds structurel de l'Union européenne, dont la vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion. Le Conseil départemental assure la fonction d'organisme intermédiaire de gestion du FSE depuis 2018 et a été renouvelé pour la période 2021/2027.

Le bilan de la gestion du Département en tant qu'organisme intermédiaire sur la période 2018/2020 s'est révélé très positif, avec un taux de programmation de 111 % et un taux de consommation prévisionnel de 98 % au 31 décembre 2022. Cette gestion et la qualité des projets corréziens ont également permis un passage de l'enveloppe initiale de 2,5 à 4,4 M€.

S'agissant de la nouvelle programmation 2021/2027 du Fonds social européen (dit FSE+), il est à noter que sa mise en place a pris du retard et que le volume financier du programme national est en baisse d'environ 10 % par rapport à la période 2014/2020.

Le programme national se décline en 6 priorités. Dans le cadre de la priorité 1 (favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale), l'Etat délègue une part importante de ses crédits à des organismes intermédiaires, dont le Département pour la Corrèze. Dans ce cadre, une enveloppe FSE+ a été allouée au Conseil départemental pour un montant de 5,3 M€ pour la période 2021/2027. La programmation des opérations s'effectuera dans le cadre d'appels à projets qui seront publiés tout au long de la période de programmation et qui feront l'objet de validations en commission permanente.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'ensemble des dispositions et de donner délégation à la commission permanente pour la gestion du dispositif FSE+ 2021/2027.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je souhaite vous faire part d'un courrier émanant de la préfète de région, qui nous félicite pour notre excellente gestion, puisque nous attestons d'une surconsommation plutôt que d'une sous-consommation. Cela signifie que nous ne connaissons pas d'apurement. La préfète nous encourage à mobiliser l'argent encore plus rapidement. Nous devons donc inciter les opérateurs à réduire encore le délai entre la validation du projet et sa réalisation, et mobiliser les systèmes d'acompte afin d'apurer un maximum de crédits. Ce n'est pas un sujet facile. Je félicite les services qui ont accompli le travail.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 204 relative au Fonds Social Européen FSE+, période 2021-2027 :  
organisation et mise en œuvre de la gestion par le Département en sa qualité d'organisme intermédiaire  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 205

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS :  
DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT — EXERCICE 2023

**Mme TAURISSON** – Le Département s’engage fortement en faveur des 10 455 collégiens corréziens en assumant la charge budgétaire du fonctionnement des établissements publics, mais aussi en agissant de façon concrète pour répondre à leurs préoccupations. Notre investissement cette année, notamment en faveur de la prévention du harcèlement en est un exemple dans le cadre de notre programme « Bien vivre au collège ».

Je vous propose donc aujourd’hui d’approuver les dotations de fonctionnement aux 25 collèges publics corréziens pour un montant de 2 312 855 € au titre de l’exercice 2023. Je précise que ces dotations ont recueilli l’avis favorable du Conseil Départemental de l’Education Nationale, réuni le 11 octobre dernier.

Enfin, compte tenu de l’augmentation très importante du prix de l’énergie et des matières premières alimentaires, le budget de chaque collège fait l’objet d’un suivi particulièrement attentif tout au long de l’année, afin de pouvoir compléter cette dotation principale par des dotations complémentaires. Ces dotations, dont l’enveloppe a été augmentée, passant de 60 000 à 460 000 €, permettront d’adapter notre intervention en temps réel et, si besoin, aux problématiques propres à chaque établissement.

Je souhaite répondre aux questions de Monsieur COMBES, soulevées en début de séance.

En ce qui concerne le fonds de roulement, l’épargne des collèges maintient un bon niveau. Le fonds de roulement doit permettre à l’établissement de faire face à des difficultés de fonctionnement en cours d’exercice. Dans le compte financier 2021, la moyenne des jours de fonds de roulement est de 104,24, soit approximativement 3 mois. Cela atteste d’une bonne gestion financière. On ne peut donc que féliciter les équipes en charge des établissements pour leur professionnalisme.

Concernant les charges de viabilisation, tout comme les particuliers, les établissements font face à une augmentation de leurs charges en énergie. L’indicateur retenu est la moyenne des charges constatées au cours des 3 derniers exercices de fonctionnement budgétaire. Vous avez acté en avril une augmentation de l’enveloppe des dotations complémentaires pour répondre à ces dépenses. Parallèlement, le Département a renforcé ses indicateurs de suivi du budget des collèges pour leur partie viabilisation et a mis en place une veille en concertation avec le rectorat.

Le département de la Corrèze assume la compétence légale qui est la sienne, consistant à assurer aux établissements les meilleures conditions de fonctionnement et surtout à garantir aux élèves un cadre favorable aux activités pédagogiques.

**M. COMBES** — Merci pour ces réponses. Concernant les produits bio et locaux, étant Conseiller Départemental du canton de Tulle, je veille sur les collèges Victor Hugo et Clémenceau, qui ont été contraints d’acheter un nouveau logiciel assez onéreux pour traiter la question des aliments bio et/ou locaux. Je ne cherche pas à créer de polémique, mais à comprendre la situation.

**Mme TAURISSON** – Le nouveau logiciel vise à mieux identifier les besoins réels des établissements et à dégager une vue d’ensemble sur les produits consommés. Il permet d’harmoniser les informations sur la façon dont les établissements gèrent la question et de leur apporter une aide.



**M. LE PRESIDENT** – Ce logiciel permet également de tordre le cou à de fausses bonnes idées. Grâce à lui, nous avons pu établir que les collèges consomment 25 tonnes de viande et à en tirer des enseignements. Le logiciel a été intégralement financé par le Département.

Nous n'avons donc aucune modification à signaler, en dehors de la cessation d'Agrilocal au 1<sup>er</sup> janvier, qui nous coûte plus cher en cotisation que l'aide que nous versons. Nous connecterons les collèges à la plateforme "Mangeons 19", dont nous avons cofinancé certaines opérations. Au sein de "Mangeons 19", les fournisseurs ont une cible de produits locaux que les acheteurs peuvent facilement identifier. C'est la seule évolution à relever. Les aides restent inchangées.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 205 relative aux actions en faveur des collèges publics :  
dotation principale de fonctionnement - Exercice 2023  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 206

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION — DOTATIONS PRINCIPALES 2023

**Mme TAURISSON** — Concernant les 5 collèges privés, placés sous contrat d'association avec l'Etat, je vous propose d'allouer les dotations 2023 au titre du fonctionnement et de l'investissement. La dotation de fonctionnement compte 2 forfaits, l'un pour le personnel, l'autre pour le matériel, pour une enveloppe globale de 865 497 € (394 800 € pour le personnel et 470 697 € pour le matériel).

Le Département octroie, par ailleurs, 3 dotations spécifiques : l'aide au déplacement des élèves pendant le temps scolaire : 14 000 €, l'aide à l'équipement informatique : 12 000 €, l'aide aux travaux d'investissement : 14 000 €. Le montant total de ces dotations spécifiques est identique à celui de 2022. Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés sous contrat d'association pour l'année 2023 s'élève à 879 497 € en fonctionnement et 26 000 € en investissement.

**M. LE PRESIDENT** – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 206 relative aux collèges privés sous contrat d'association –  
Dotations principales 2023  
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous informe qu'après discussion avec les organisations syndicales, nous avons choisi de renouveler un après-midi convivial avec l'ensemble du personnel en juillet, en lieu et place des vœux de janvier.

*La séance est levée.*

